



**NAMUR
CAPITALE**

Département de
Gestion financière

Conseil communal
du 23 juin 2026

EXERCICE 2026

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°1

Note d'explications

Table des matières

Préalable.....	5
A. Service ordinaire.....	7
1. Résultats de la MB1, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène	9
1.1. Résultats de la MB1-2026 ordinaire	9
1.2. Fonds de réserve et provisions.....	11
1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne	12
2. Situation des recettes après MB1-2026	14
3. Situation des dépenses après MB1-2026.....	19
4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB1-2026	24
4.1. Balises de personnel et de fonctionnement.....	24
4.2. Suivi des dépenses de personnel.....	24
4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement.....	24
B. Service extraordinaire	25
1.1. Résultats de la MB1-2026 et fonds de réserve extraordinaire	27
1.2. Dépenses (programme d'investissements)	27
1.3. Recettes (voies de financement)	30
C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales	33
1. Préalable.....	35
2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB1-2026	36
2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires.....	36
2.2. Résultat attendu du budget 2026 selon le plan de gestion actualisé	37
2.3. Résultat effectif selon le budget 2026 après MB1	37
2.4. Ecart détaillés en recettes : ajustements réalisés en MB1-2026.....	37
2.5. Ecart détaillés en dépenses : ajustements réalisés en MB1-2026.....	45
3. Projections actualisées 2027-2031.....	55
3.1. Préalable.....	55
3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027.....	56
3.3. Résultats de la projection 2027-2031.....	56
4. Suivi des ratios d'endettement	57
4.1. Ratio du volume de la dette	57
4.2. Ratio des charges financières	58
4.3. Balise d'emprunt	58
D. Annexes :.....	59
1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement.....	61
2. Évolution de la charge nette de la dette	63
3. Projections 2027-2031 après MB1-2026.....	67

Préalable

Madame la Bourgmestre faisant fonction,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Objet : Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2026

La présente note porte sur les principales caractéristiques des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2026.

Celles-ci répondent d'une part, au prescrit de l'article 10 du RGCC¹ en remplaçant, aux exercices antérieurs, les résultats présumés de l'exercice 2025 par les résultats effectifs du compte 2025.

D'autre part, elles incorporent l'ensemble des recettes qui n'ont pas pu être constatées aux comptes 2025, à savoir les recettes dites « compensatoires ».

Plusieurs ajustements sont opérés en fonction d'éléments nouveaux intervenus en recettes et en dépenses depuis la confection du budget initial 2026. Il s'agit notamment de l'actualisation :

- De la dotation au Fonds des Communes et du complément régional ;
- Des recettes additionnelles à l'I.P.P. et aux taxes automobiles ;
- Des crédits budgétaires liés aux tranches 2025 et 2026 effectives du crédit Oxygène ;
- Des prévisions de recettes sur base des chiffres réels 2025 et 2026 ;
- Des dépenses de personnel suite à la hausse de l'inflation entraînant une accélération des indexations salariales.

Par ailleurs, les modifications budgétaires finales intégreront les derniers ajustements à réaliser au niveau des dépenses de personnel et de dette, ainsi que la diminution de la dotation à la Zone de Secours NAGE induite par le refinancement provincial. En outre, la rétrocession partielle des réserves et provisions de la Zone de Secours sera déterminée prochainement dans le cadre de ses premiers ajustements budgétaires. De même, une rétrocession complémentaire de réserves et provisions de la Zone de Police pourra être opérée grâce au boni dégagé lors de la clôture de ses comptes 2025.

Enfin, en ce qui concerne les derniers ajustements budgétaires relatifs aux constats du compte 2025, ceux-ci seront également pris en considération lors des modifications budgétaires finales, comme chaque année, et ce afin d'avoir un recul suffisant sur l'utilisation des différents crédits budgétaires.

Je profite de cette note pour remercier mon adjoint pour son travail précieux ainsi que l'ensemble des services et départements pour leur parfaite collaboration à l'occasion de l'établissement de ces premières modifications budgétaires de l'année.

Je vous prie de croire, Madame la Bourgmestre faisant fonction, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil communal, en l'assurance de ma parfaite considération et me tiens à votre entière disposition pour tout complément d'information.



Jorick FORAIN,
Chef de service

¹ Règlement général sur la comptabilité communale – Arrêté du GW du 14/08/2007

A. Service ordinaire

1. Résultats de la MB1, fonds de réserve et provisions et Plan Oxygène

1.1. Résultats de la MB1-2026 ordinaire

Le service ordinaire correspond au budget d'exploitation. Celui-ci reprend l'ensemble des dépenses et recettes « courantes » susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Le tableau qui suit vous informe de l'évolution des grandes masses budgétaires entre le budget initial 2026 (adopté en séance du Conseil communal du 16 décembre 2025 et réformé par l'Autorité de tutelle le 22 janvier 2026) et la première modification budgétaire de l'exercice 2026.

Libellé	BI-2026	MB1-2026	Variation p/r au BI-2026 (€)	Variation p/r au BI-2026 (%)
Recettes de prestations	10.176.636,14 €	10.711.060,19 €	+ 534.424,05 €	+ 5,25%
Recettes de transferts	238.601.986,54 €	241.632.160,65 €	+ 3.030.174,11 €	+ 1,27%
Recettes de dette	6.234.110,64 €	5.426.559,58 €	- 807.551,06 €	- 12,95%
Recettes de prélèvement	46.381.006,99 €	21.772.036,85 €	- 24.608.970,14 €	- 53,06%
Recettes totales de l'exercice propre	301.393.740,31 €	279.541.817,27 €	- 21.851.923,04 €	- 7,25%
Dépenses de personnel	112.067.581,48 €	112.800.170,68 €	+ 732.589,20 €	+ 0,65%
Dépenses de fonctionnement	42.199.339,97 €	42.154.446,23 €	- 44.893,74 €	- 0,11%
Dépenses de transferts	76.303.324,76 €	75.904.988,94 €	- 398.335,82 €	- 0,52%
Dépenses de dette	38.251.177,82 €	36.947.112,13 €	- 1.304.065,69 €	- 3,41%
Dépenses de prélèvement	31.939.508,81 €	11.735.099,29 €	- 20.204.409,52 €	- 63,26%
Dépenses totales de l'exercice propre	300.760.932,84 €	279.541.817,27 €	- 21.219.115,57 €	- 7,06%
Résultat de l'exercice propre	+ 632.807,47 €	0,00 €	- 632.807,47 €	- 100,00 %
Résultat des exercices antérieurs	+ 1.812.951,74 €	+ 3.075.437,92 €	+ 1.262.486,18 €	+ 69,64%
Résultat des prélèvements	- 2.445.759,21 €	- 3.075.437,92 €	- 629.678,71 €	+ 25,75%
Résultat global	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %

Les recettes et les dépenses de l'exercice propre portent chacune, après MB1, sur un montant de 279.541.817,27 €.

L'exercice propre ordinaire de 2026, après MB1, se solde donc par un résultat à l'équilibre, soit en diminution de 632.807,47 € par rapport au budget initial.

Cependant, tout comme lors des précédents travaux budgétaires, il convient une nouvelle fois de relativiser ce résultat à l'exercice propre. En effet, celui-ci est obtenu au moyen de recettes de prélèvement à l'exercice propre d'un montant global de 21.772.036,85 €. Cette recette est obtenue par une ponction de 702.885,52 € dans la provision « CPAS » (telle que prévue lors de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027) et par le rapatriement d'un montant de 21.069.151,33 € en provenance du droit de tirage dans le Plan Oxygène de la Région wallonne. Ce dernier montant correspond à la tranche maximale du Plan Oxygène qu'il serait possible d'obtenir pour l'exercice 2026 selon la décision du Gouvernement wallon du 21 novembre 2024 confirmée par le Centre régional d'Aide aux Communes (CRAC) lors du Comité de monitoring du 25 mars 2026.

Il est également important de rappeler qu'une recette de transfert de 6.000.000,00 € est prévue exceptionnellement en 2026 afin de rapatrier une partie des réserves et provisions constituées par la Zone de Police lors des précédents exercices (montant équivalent aux bonis cumulés lors de ces cinq dernières années). Cette rétrocession viendra alimenter spécifiquement la provision « Zone de Police » afin de soutenir les besoins futurs de la Police.

De plus, une dépense de prélèvement est prévue pour un montant de 5.735.099,29 € afin d'alimenter la provision dite « Plan Oxygène ». Ce montant a été déterminé en équilibrant le résultat de l'exercice propre 2026 après MB1. Pour rappel, cette provision a pour but de soulager les finances communales lors des prochains exercices.

Après déduction de l'ensemble de ces recettes et dépenses exceptionnelles et du prélèvement habituel dans la provision « CPAS », le résultat de l'exercice propre présenterait dès lors un important déficit structurel de 16.036.937,56 €. Il est néanmoins à signaler que ce résultat déficitaire est en amélioration de 3.771.753,15 € par rapport au budget initial 2026. Cette réduction du déficit sera détaillée dans les sections suivantes de la présente note.

Le résultat présumé **des exercices antérieurs** est, quant à lui, présenté en boni de 3.075.437,92 €, soit une augmentation de 1.262.486,18 € par rapport au budget initial 2026. Cet ajustement favorable est lié à l'incorporation des recettes dites « compensatoires » (recettes n'ayant pas pu être constatées techniquement au compte 2025 et pouvant dès lors, après vérification, être réinscrites en MB1) pour un montant total de 1.524.064,24 € ainsi que la prise en compte de dépenses (102.372,11 €) et de recettes (1.654.603,49 €) liées à des exercices antérieurs. Par ailleurs, il est à noter que l'intégration du compte 2025, clôturé à l'équilibre, génère un impact défavorable de 1.813.809,44 € sur cette MB1 puisqu'il était attendu un résultat bénéficiaire de ce même montant pour 2025 lors de l'élaboration du budget initial 2026.

Enfin, en ce qui concerne **les prélèvements qui ne relèvent pas de l'exercice propre**, ceux-ci présentent un écart de 629.678,71 € par rapport au budget initial et présentent un mali de 3.075.437,92 € après MB1. Ces fonds sont destinés à alimenter le fonds de réserve extraordinaire dans le cadre du financement des parts SPGE/INASEP (160.949,77 €), des prêts du Service social du personnel (4.971,94 €) et des charges d'urbanisme d'un projet d'investissement (200.000,00 €) ainsi que l'alimentation du fonds de réserve ordinaire (2.709.516,21 €) pour équilibrer le résultat global de cet exercice 2026.

Au global, la MB1-2026 est donc présentée en strict équilibre.

1.2. Fonds de réserve et provisions

Libellé	Solde au 31/12/2025 (compte)	Ajustements à réaliser en 2026	Solde présumé fin 2026
Fonds de réserve ordinaire	15.964.325,60 €	+ 2.709.516,21 €	18.673.841,81 €
Fonds pour créances douteuses	238.810,83 €	0,00 €	238.810,83 €
Réserve "Service social du personnel"	102.000,00 €	0,00 €	102.000,00 €
Provision pour risque fiscal	14.524.223,44 €	0,00 €	14.524.223,44 €
Provision pour CPAS	3.561.542,10 €	- 702.885,52 €	2.858.656,58 €
Provision pour Zone de Secours NAGE	1.786.739,21 €	0,00 €	1.786.739,21 €
Provision pour Zone de Police	1.800.000,00 €	+ 6.000.000,00 €	7.800.000,00 €
Provision "Pensions"	12.810.814,28 €	0,00 €	12.810.814,28 €
Provision "Plan Oxygène"	18.492.069,16 €	+ 5.735.099,29 €	24.227.168,45 €
Total des réserves et provisions	69.280.524,62 €	+ 13.741.729,98 €	83.022.254,60 €

Le total estimé des réserves et provisions au 31 décembre 2026 porte sur 83.022.254,60 €, soit un résultat en amélioration de 13.745.274,24 € dès lors que le solde définitif connu fin 2025 après clôture du compte était de 69.280.524,62 €.

En déduisant la partie de la provision « CPAS » déjà mobilisée dans le cadre de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027 (solde de 702.885,52 € pour l'exercice 2027) et la réserve « Service social du personnel » (102.000,00 €), **les réserves mobilisables présumées au 31 décembre 2026** portent sur un montant global de **82.217.369,08 €** après l'élaboration de cette première modification budgétaire.

Comme indiqué ci-avant, un tirage de 21.069.151,33 € est finalement pressenti en 2026 dans le cadre du Plan Oxygène. Ce prélèvement, plus amplement expliqué dans la section suivante, permet d'une part, d'équilibrer le résultat de l'exercice propre et, d'autre part, d'alimenter la provision « Plan Oxygène » pour un montant de 5.735.099,29 €, et ce en accord avec le CRAC. La répartition entre les différentes provisions sera finalisée à la clôture du compte 2026 en se conformant aux instructions communiquées par le CRAC à ce sujet.

Le prélèvement de 702.885,52 € dans la provision dédiée au CPAS, tel que prévu dans le plan de gestion, est maintenu lors de cette MB1-2026.

Enfin, il est à noter que les **réserves pensions** pour le personnel statutaire et les mandataires gérées par la compagnie Ethias portent, quant à elles, sur un montant globalisé de **21.023.547,37 €** au 31 décembre 2025 (dernier exercice clôturé), soit en diminution de 1.565.559,02 € par rapport à la fin de l'exercice 2024 (- 6,93%).

1.3. Plan Oxygène de la Région wallonne

Suite au constat de la dégradation des finances locales au gré des crises (Covid-19, inondations, inflation, ...) et des décisions prises à d'autres niveaux de pouvoirs (mécanisme de la cotisation de responsabilisation, accroissement des dépenses liées au revenu d'intégration sociale (RIS), hausse du coût lié aux Zones de Police et de Secours, ...), le Gouvernement wallon a adopté, en date du 18 novembre 2021, le « Plan Oxygène » qui est un mécanisme de soutien pour les communes de Wallonie via un droit de tirage encadré.

Ce Plan consiste à autoriser les communes à contracter annuellement un emprunt afin d'équilibrer leur budget pour faire face à l'explosion des coûts, et ce pendant cinq années (2022 à 2026). Le remboursement de ces emprunts s'étalera sur une durée de trente ans maximum.

Comme prévu au plan de gestion tel qu'adopté par le Conseil du 14 décembre 2021 et par décision du Collège du 28 décembre 2021, la Ville a fait part au Gouvernement wallon de son souhait de pouvoir bénéficier de la capacité d'emprunt du Plan Oxygène.

En sa séance du 28 juin 2022, le Conseil communal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat du Centre régional d'Aide aux Communes suivant les modalités d'adhésion et de fonctionnement précisées dans la convention d'adhésion nommée « *Accord-cadre passé par le Centre régional d'Aide aux Communes, agissant comme centrale d'achat, ayant pour objet l'octroi de crédits aux communes dans le cadre du Plan Oxygène mis en place par le Gouvernement wallon* ».

Concrètement, la Ville de Namur recevra au travers du compte « CRAC long terme » une intervention régionale couvrant les intérêts de l'emprunt jusqu'en 2041 (les intérêts reviendront à la charge de la Ville de 2042 jusqu'à 2056) ainsi que 15% du capital emprunté jusqu'à échéance finale du crédit.

Sur base des données collectées par la Région wallonne, la capacité maximale d'emprunt à laquelle la Ville pourrait recourir est de 158.695.303,65 € à concurrence des maxima suivants par année :

- 2022 : 31.739.060,73 € maximum ;
- 2023 : 39.673.825,91 € maximum ;
- 2024 : 47.608.591,10 € maximum ;
- 2025 : 23.804.295,55 € maximum ;
- 2026 : 15.869.530,37 € maximum.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 juin 2022, a décidé de fixer les quantités maximales susceptibles d'être sollicitées par la Ville via la centrale sur cette base pour la période couvrant les exercices 2022 à 2026 afin de respecter le droit de tirage global maximal de 158.695.303,65 €.

Ces crédits, via un transfert de l'extraordinaire vers l'ordinaire, doivent être exclusivement affectés :

- au paiement des charges de pensions dont obligatoirement les cotisations de responsabilisation de la commune, du CPAS et de la Zone de Police via un complément de la dotation dédicacée à ce paiement ;
- à la couverture du déficit éventuel du solde du fonds de pension fermé ;
- à la couverture d'un éventuel déficit qui serait induit par une augmentation d'autres dépenses de transferts, telles les dotations au CPAS et aux Zones de Police et de Secours.

Pour rappel, un premier tirage de 21.699.362,00 €, à rembourser en 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté, a été réalisé en fin d'exercice 2022. Le solde de 10.039.698,73 € a fait l'objet d'un tirage complémentaire lors de l'exercice 2023, et ce conformément aux discussions menées lors du Comité de monitoring qui s'est tenu le 28 mars 2023 avec des représentants des Cabinets du Ministre du Budget et du Ministre des Pouvoirs locaux, du SPW IAS, du CRAC, du CPAS et de la Ville.

Il est également important de rappeler que, suite à la décision du Gouvernement wallon du 05 octobre 2023, le montant octroyé à la Ville de Namur pour l'exercice 2023 dans le cadre de la deuxième tranche du Plan Oxygène a été limité à 23.933.428,00 € (incluant le solde de la tranche 2022), soit un écart défavorable de 25.780.096,64 €. En effet, le montant total promérité pour Namur a été calculé par le Gouvernement wallon sur base des seules charges limitativement retenues par celui-ci par décision du 15 décembre 2022, duquel ont été déduites les provisions affectées au Plan Oxygène et constituées dans le cadre du compte 2022, à savoir un montant de 8.549.310,32 €. Tout comme la première tranche de 2022, le deuxième tirage dans le Plan Oxygène sera à rembourser sur une période de 20 ans avec un amortissement constant du capital emprunté.

En date du 27 novembre 2024, la Ville a été informée de la décision du Gouvernement wallon du 21 novembre 2024 par laquelle il arrêta le droit de tirage définitif 2024 au montant limité de 17.800.000,00 € vu le financement proposé par la banque Belfius en date du 15 novembre 2024. Ce troisième tirage est, quant à lui, à rembourser sur une période de 15 ans avec un amortissement constant du capital emprunté.

Après ces trois premiers tirages, un écart de 55.588.687,74 € est dès lors constaté, ce qui s'explique par les difficultés rencontrées en termes de financement eu égard au contexte budgétaire global.

En date du 05 décembre 2025, la Ville a été informée de la décision du Gouvernement wallon du 04 décembre 2025 par laquelle il arrêta le droit de tirage définitif 2025 au montant limité de 24.103.217,48 €. Eu égard au contexte difficile en termes de financement, cette quatrième tranche correspond à un crédit de trésorerie, à rembourser sur une durée de 20 ans, en provenance du CRAC et non plus à un emprunt bancaire.

Conformément à la décision du Conseil communal du 28 juin 2022, il était prévu lors du budget initial 2026 de solliciter un droit de tirage d'une cinquième tranche de 15.869.530,37 € dans le Plan Oxygène, soit le montant maximal, et ce sous réserve de l'accord du Gouvernement wallon. De plus, le montant global non perçu en 2024, à savoir un montant de 29.808.591,10 €, avait été ajouté à ce montant 2026, soit un montant global de 45.678.121,47 € prévu au budget initial 2026, et ce tel que convenu avec le CRAC lors d'une réunion budgétaire qui s'est tenue en date du 29 novembre 2024.

Néanmoins, à la suite du Comité de monitoring qui s'est tenu le 25 mars 2026, la Ville s'est vue confirmer la décision du Gouvernement wallon du 21 novembre 2024 fixant le montant du droit de tirage 2026 à 21.069.151,33 €. L'inscription budgétaire a dès lors été ajustée en ce sens lors de cette première modification budgétaire de l'exercice en cours, ce qui explique intégralement la diminution de 24.608.970,14 € constatée en recettes de prélèvement.

Enfin, pour une bonne compréhension des projections développées aux pages 55-56 et 67-73 du présent rapport, il est désormais acté que le montant global du Plan Oxygène portera sur un montant global de 108.605.158,81 € en lieu et place des 158.695.303,65 € prévus pour les tranches 2022 à 2026.

2. Situation des recettes après MB1-2026

Le montant total des recettes de l'exercice propre après MB1 s'élève à 279.541.817,27 €, en diminution de 21.851.923,04 € (- 7,25%) par rapport au budget initial 2026.

Les variations selon la nature économique des recettes sont reprises ci-après :

Libellé	BI-2026	MB1-2026	Variation p/r au BI-2026 (€)	Variation p/r au BI-2026 (%)
Recettes de prestations	10.176.636,14 €	10.711.060,19 €	+ 534.424,05 €	+ 5,25%
Recettes de transferts	238.601.986,54 €	241.632.160,65 €	+ 3.030.174,11 €	+ 1,27%
Recettes de dette	6.234.110,64 €	5.426.559,58 €	- 807.551,06 €	- 12,95%
Recettes de prélèvement	46.381.006,99 €	21.772.036,85 €	- 24.608.970,14 €	- 53,06%
Recettes totales de l'exercice propre	301.393.740,31 €	279.541.817,27 €	- 21.851.923,04 €	- 7,25%

Les principaux ajustements (minimum de 50.000 €) sont mentionnés dans les tableaux qui suivent :

Libellé	Ajustement MB1-2026 à la baisse
Remboursements par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène	- 1.064.077,43 €
Intérêts créditeurs des comptes de placement	- 850.000,00 €
Stationnement et accès piétonnier	- 300.000,00 €
Subvention de la Région wallonne pour le Pavillon numérique	- 250.000,00 €
Autres contributions des entreprises et des ménages (projet Naoxis)	- 250.000,00 €
Pacte « Fonction publique locale »	- 102.472,80 €
Subside PIV pour le fonctionnement au service ordinaire	- 96.000,00 €
Taxe sur les spectacles cinématographiques	- 75.000,00 €

Libellé	Ajustement MB1-2026 à la hausse
Amendes administratives	+ 1.800.000,00 €
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	+ 1.034.469,48 €
Dotation au Fonds des Communes	+ 997.568,29 €
Complément régional (Plan Marshall)	+ 412.303,58 €
Subvention pour le fonctionnement de l'Enseignement fondamental	+ 350.000,00 €
Recettes issues des piscines	+ 275.000,00 €
Locations des salles communales	+ 100.000,00 €
Subvention de la Région wallonne pour le Guichet énergie	+ 96.375,00 €
Récupération des frais de poursuite	+ 80.000,00 €
Parking de l'Hôtel de Ville	+ 70.000,00 €
Remboursement du personnel détaché à la Zone de Police	+ 65.000,00 €
Mainmorte	+ 63.564,35 €
Additionnels aux taxes automobiles	+ 62.892,33 €

Les recettes de prestations portent sur 10.711.060,19 € après MB1, en augmentation de 534.424,05 € par rapport au budget initial (+ 5,25%).

Les principaux ajustements en termes de recettes de prestations concernent les recettes issues des piscines (+ 275.000,00 €), les locations des salles communales (+ 100.000,00 €) ou encore les récupérations de frais de poursuite (+ 80.000,00 €). Ces augmentations sont justifiées par une estimation actualisée du service des recettes ordinaires pour cet exercice 2026 sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice précédent et des recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours.

Les recettes de transferts portent sur 241.632.160,65 € après MB1, en augmentation de 3.030.174,11 € par rapport au budget initial (+ 1,27%).

Cette augmentation est principalement engendrée par l'adaptation des recettes suivantes :

- Amendes administratives : augmentation de 1.800.000,00 € justifiée par la réestimation à la hausse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de 2025 et des recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours. Cette hausse importante tient notamment compte de l'extension du piétonnier et de l'installation de nouvelles caméras permettant de repérer et de sanctionner les comportements infractionnels, en particulier dans cet espace piétonnier qui s'est agrandi ;
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : augmentation de 1.034.469,48 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPF Finances en date du 16 avril 2026. Il est cependant à noter que le montant des recettes concernant la convention belgo-luxembourgeoise reste inchangé à ce stade ;
- Dotation au Fonds des Communes : augmentation de 997.568,29 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPW en date du 27 avril 2026 ;
- Complément régional (Plan Marshall) : augmentation de 412.303,58 € suite à la réestimation de cette recette pour tenir compte de la circulaire (25 mars 2026) relative à la suspension temporaire des mesures limitant dans le temps les exonérations relatives à la taxe sur la force motrice et au précompte immobilier sur le matériel et l'outillage, et ce dans l'attente du cadre définitif applicable ;
- Subvention pour le fonctionnement de l'Enseignement fondamental : augmentation de 350.000,00 € justifiée par la réestimation à la hausse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de 2025 ;
- Subvention de la Région wallonne pour le Guichet énergie : augmentation de 96.375,00 € basée sur l'arrêté ministériel du 08 décembre 2025 octroyant une subvention de 416.375,00 € à la Ville pour développer une opération de promotion de l'efficacité énergétique couvrant la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2026 ;
- Parking de l'Hôtel de Ville : augmentation de 70.000,00 € justifiée par la réestimation à la hausse du service des recettes ordinaires qui se base sur les recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours ;
- Remboursement du personnel détaché à la Zone de Police : augmentation de 65.000,00 € justifiée par la réestimation à la hausse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de 2025. Cette hausse est néanmoins contrebalancée par des dépenses de personnel équivalentes ;

- Mainmorte : augmentation de 63.564,35 € justifiée par la réestimation à la hausse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de 2025. Pour rappel, la mainmorte consiste à indemniser les communes du précompte immobilier qu'elles ne perçoivent pas sur des immeubles régionaux et fédéraux d'utilité publique ;
- Additionnels aux taxes automobiles : augmentation de 62.892,33 € afin de prendre en considération la réestimation budgétaire transmise par le SPW en date du 20 novembre 2025 et qui n'avait pas pu être intégrée dans le budget initial 2026 ;
- Subvention APE : augmentation de 41.596,07 € suite au recalcul de la subvention 2026 prenant en considération le montant réellement perçu en 2025 (11.158.881,84 €) diminué du montant renseigné dans l'Arrêté ministériel du 07 avril 2026 (- 517.381,50 €) lié à la diminution de 4,4% ;
- Indemnités pour maladies professionnelles : augmentation de 40.000,00 € justifiée par la réestimation à la hausse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de 2025 pour ces recettes issues du Fonds des Maladies professionnelles (FMP) et relatives à la reconnaissance et l'indemnisation des maladies professionnelles ainsi que la prévention des risques liés au travail.

Enfin, il convient également de pointer l'inscription de la nouvelle subvention « Youth Climate Action Fund » (42.500,00 €) qui est destinée à soutenir les villes à lancer des concours d'innovation ouverts aux jeunes âgés de 15 à 24 ans pour concevoir, développer et mettre en œuvre des solutions qui répondent aux besoins locaux urgents et alignés sur les objectifs climatiques des villes. Cette nouvelle recette est néanmoins intégralement contrebalancée par de nouvelles dépenses, à savoir 34.000,00 € pour financer des « micro-subventions », allant de 1.000,00 € à 4.000,00 € maximum chacune, pour soutenir les initiatives climatiques menées par des jeunes (cf. article 766/332YC-02) et des dépenses de personnel suite à l'augmentation du temps de travail d'un(e) agent(e) du Département de l'Aménagement urbain (DAU).

Ces augmentations de recettes sont néanmoins partiellement compensées par une série d'ajustements à la baisse. Les principales diminutions de recettes de transferts concernent :

- Remboursement par l'Autorité supérieure des charges des prêts Oxygène : diminution importante de 1.064.077,43 € qui est directement liée à l'adaptation du montant de la tranche Oxygène perçue en 2025. En effet, au moment de la clôture du budget initial 2026, le montant final du crédit Oxygène 2025 n'était pas encore connu et il convenait dès lors de prendre en considération 100% de la tranche maximale prévue en MB2-2025, à savoir 49.584.392,19 €, pour déterminer les charges de remboursement (intérêts et capital) en dépenses de dette ainsi que le montant à rembourser par l'Autorité supérieure en recettes de transferts. Le montant global du remboursement prévu en 2026 est donc adapté en tenant compte du montant réellement perçu en 2025, à savoir 24.103.217,48 € ;
- Stationnement et accès piétonnier : diminution de 300.000,00 € justifiée par la réestimation à la baisse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de l'exercice 2025 et des recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours. Cette baisse importante tient notamment compte de l'extension du piétonnier qui entraîne une diminution de l'espace dédié au stationnement (moindres recettes d'horodateurs) ;
- Subvention de la Région wallonne pour le Pavillon numérique : diminution de 250.000,00 € qui s'explique par le fait que cette subvention octroyée par la Région wallonne depuis plusieurs années et transitant par la Ville est désormais directement octroyée au KIKK par la Région ;

- Autres contributions des entreprises et des ménages (projet Naoxis) : diminution de 250.000,00 € justifiée par le fait que cette recette liée aux charges d'urbanisme a désormais été perçue et constatée sur l'exercice 2024. Cet ajustement est cependant neutre budgétairement puisque la dépense y liée (prélèvement hors exercice propre vers le fonds de réserve extraordinaire) a également été réduite de ce même montant ;
- Pacte « Fonction publique locale » : diminution de 102.472,80 € ramenant à 0,00 € cette subvention relative au « Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire » (dispositif de subventions et de conventions sectorielles destiné à renforcer les conditions de travail, de carrière et de pouvoir d'achat des agents de la fonction publique locale wallonne) suite à la réforme en profondeur de la fonction publique locale (communes, provinces et intercommunales) décidée par le Gouvernement wallon afin de rendre les services publics locaux plus efficaces pour les citoyens et plus attractifs pour les talents ;
- Subside PIV pour le fonctionnement au service ordinaire : diminution de 96.000,00 € ramenant à 0,00 € cette recette déjà constatée fin 2025. Cet ajustement est cependant neutre budgétairement puisque la dépense y liée (Rétrocession subside PIV pour le personnel de la Régie foncière) est également supprimée de cette maquette budgétaire 2026 ;
- Taxe sur les spectacles cinématographiques : diminution de 75.000,00 € justifiée par la réestimation à la baisse du service des recettes ordinaires qui se base sur les chiffres réels de l'exercice 2025.

Les recettes de dette portent sur 5.426.559,58 € après MB1, en diminution de 807.551,06 € par rapport au budget initial (- 12,95%).

Cette diminution s'explique principalement par la nette diminution des intérêts créditeurs (- 850.000,00 €) car la trésorerie communale ne permet plus d'importants placements et les taux d'intérêts créditeurs sont moindres. Il est à préciser que la dépense relative au précompte mobilier à régler sur ces intérêts est également revue à la baisse proportionnellement (- 225.000,00 €).

Enfin, il est à noter que le versement du bénéfice d'exploitation du Casino de Namur par la Régie foncière est revu à la hausse en 2026 (+ 42.448,94 €).

Les recettes de prélèvement portent sur 21.772.036,85 € après MB1, en nette diminution de 24.608.970,14 € par rapport au budget initial (- 53,06%).

Comme indiqué préalablement (cf. page 13), la Ville a tenu compte de la décision du Gouvernement wallon fixant le montant du droit de tirage 2026 à 21.069.151,33 € en ajustant l'inscription budgétaire lors de cette première modification budgétaire de l'exercice en cours, ce qui explique intégralement cette diminution de 24.608.970,14 €.

Pour rappel, ces recettes sont constituées des mouvements suivants :

- Ponction annuelle dans la provision « CPAS » de 702.885,52 €, comme prévu dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021 ;
- Droit de tirage dans le Plan Oxygène de 21.069.151,33 € après MB1, soit le montant maximal possible pour la tranche 2026 selon la décision de la Région wallonne.

En ce qui concerne **les exercices antérieurs**, les recettes qui étaient de 1.813.809,44 € lors de l'élaboration du budget initial 2026 et qui correspondaient au boni présumé de 2025, portent désormais sur un montant globalisé de 3.178.667,73 €.

Cette hausse importante de 1.364.858,29 € correspond aux mouvements suivants :

- la suppression des 1.813.809,44 € relatifs au boni présumé de l'exercice 2025 car le compte 2025 est clôturé à l'équilibre, il n'y a donc plus lieu d'intégrer cette recette ;
- l'incorporation technique des recettes dites « compensatoires » (1.524.064,24 €). Pour rappel, il s'agit des recettes qui n'ont pas pu être constatées en cours d'exercice 2025 mais qui, sur base des informations connues, peuvent être réinscrites budgétairement. Elles concernent surtout des subventions pour lesquelles des justificatifs sont à apporter en cours d'exercice suivant. Le détail est fourni dans le corps de la MB et dans les annexes du compte 2025 ;
- la comptabilisation des redevances voirie 2025 pour le gaz (506.983,11 €) et l'électricité (1.144.620,38 €) qui ont été constatées en 2026 avec le millésime 2025 ;
- la comptabilisation du prix « Matexi » 2025 obtenu par la Ville pour le projet du Parc des Dames Blanches (3.000,00 €).

Enfin, **les recettes de prélèvement « hors exercice propre »** demeurent nulles lors de cette première modification budgétaire.

3. Situation des dépenses après MB1-2026

Le montant total des dépenses de l'exercice propre après MB1 s'élève à 279.541.817,27 €, en diminution de 21.219.115,57 € (- 7,06%) par rapport au budget initial 2026.

Les variations selon la nature économique des dépenses sont reprises ci-après :

Libellé	BI-2026	MB1-2026	Variation p/r au BI-2026 (€)	Variation p/r au BI-2026 (%)
Dépenses de personnel	112.067.581,48 €	112.800.170,68 €	+ 732.589,20 €	+ 0,65%
Dépenses de fonctionnement	42.199.339,97 €	42.154.446,23 €	- 44.893,74 €	- 0,11%
Dépenses de transferts	76.303.324,76 €	75.904.988,94 €	- 398.335,82 €	- 0,52%
Dépenses de dette	38.251.177,82 €	36.947.112,13 €	- 1.304.065,69 €	- 3,41%
Dépenses de prélèvement	31.939.508,81 €	11.735.099,29 €	- 20.204.409,52 €	- 63,26%
Dépenses totales de l'exercice propre	300.760.932,84 €	279.541.817,27 €	- 21.219.115,57 €	- 7,06%

Les dépenses de personnel portent sur 112.800.170,68 € après MB1, soit en augmentation de 732.589,20 € par rapport au budget initial (+ 0,65%).

Cette variation s'explique principalement par les mouvements suivants :

- Intégration de l'indexation salariale effective de mars 2026 au lieu d'avril 2026 telle que prévue initialement, soit une augmentation de 264.082,12 € étant entendu que les pécules de vacances 2026 ont également été indexés (+ 103.500,54 €) ;
- Intégration d'une seconde indexation salariale attendue en septembre 2026 selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan du 05 mai 2026, alors que celle-ci n'était pas envisagée avant 2027, soit une augmentation de 642.326,31 €, ce qui s'explique par le taux d'inflation reparti à la hausse (en moyenne 3,50% en 2026 contre 2,47% en 2025). Il est néanmoins à préciser que cette indexation salariale ne tient pas encore compte de la réforme fédérale relative à la non-indexation partielle des salaires (mesure dite « index centime ») étant entendu que la loi-programme n'a toujours pas été votée au moment de clôturer cette MB1. L'impact de 642.326,31 € est donc à nuancer et sera éventuellement à ajuster à la baisse lors des prochains travaux budgétaires en fonction des décisions fédérales ;
- Ajustements divers concernant :
 - la suppression des contrats temporaires au service Jeunesse suite à l'arrêt des plaines (ce qui aurait déjà dû être prévu au budget initial) : - 178.828,56 € ;
 - Facture de cotisation de responsabilisation : - 2.146,86 € ;
 - Facture second pilier de pension pour le personnel contractuel : + 7.156,19 €.

Comme de coutume, la modification budgétaire finale permettra d'ajuster au mieux les dépenses de personnel (régularisation d'antérieurs, ajustements en cours d'exercice, éventuelle actualisation des indexations salariales, ...).

Les dépenses de fonctionnement portent, quant à elles, sur 42.154.446,23 € après cette MB1 et connaissent une légère diminution de 44.893,74 € par rapport au budget initial (- 0,11%).

Les principaux ajustements en termes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Le précompte mobilier : diminution de 225.000,00 € justifiée par l'importante diminution des intérêts créditeurs, la trésorerie communale ne permettant plus d'importants placements et les taux d'intérêts créditeurs étant diminués (cf. recettes de dette) ;
- Les frais de correspondance et d'affranchissements : diminution de 150.000,00 € justifiée par l'attribution du nouveau marché de retrait du courrier à un nouvel opérateur (Easy Post) depuis le 1^{er} avril 2026 qui est moins onéreux que son concurrent (Bpost). Cette économie est estimée à environ 200.000,00 € en année pleine dès 2027 ;
- L'éclairage public : diminution de 100.000,00 € portant les crédits budgétaires à 600.000,00 € après MB1, ce qui est justifié par un ajustement technique basé sur les chiffres réels de 2025 (433.386,92 €) qui sont fortement à la baisse grâce aux investissements réalisés ces dernières années (éclairage LED). Ces crédits budgétaires seront encore éventuellement à revoir à la baisse au budget 2027 ou en MB1-2027 sur base du compte 2026 ;
- La consommation d'eau : diminution de 50.000,00 € portant les crédits budgétaires à 480.000,00 € après MB1, ce qui est justifié par un ajustement technique basé sur les chiffres réels de 2025 (399.588,99 €) qui sont à la baisse grâce aux investissements réalisés ces dernières années (compteurs intelligents). Ces crédits budgétaires seront encore éventuellement à revoir à la baisse au budget 2027 ou en MB1-2027 sur base du compte 2026 ;
- Les prestations des « Articles 60 » : diminution de 40.000,00 € justifiée par les dépenses réelles de l'exercice 2025. Il est à noter que cette diminution est neutre budgétairement puisque cette dépense de fonctionnement est directement liée à la dotation spécifique « Transfert de l'urgence sociale » en faveur du CPAS (augmentée notamment de ces 40.000,00 € en MB1) depuis la réforme du mécanisme « Articles 60 ».

Ces diminutions de dépenses de fonctionnement sont néanmoins partiellement compensées par une série d'ajustements à la hausse. Les principales augmentations concernent :

- Les loyers et charges locatives : augmentation de 140.000,00 € justifiée notamment par la prise en compte des loyers du nouvel entrepôt du Département Service d'appui (DSA) à Naninne depuis le mois d'avril (+ 130.680,00 € en année pleine dès 2027) ou encore de la nouvelle crèche des Bout'choux à Salzinnes à partir du mois de juillet (+ 230.700,00 € en année pleine) ainsi que de la fin de certaines conventions de location ;
- L'informatique (logiciel et maintenance) : augmentation de 87.500,00 € justifiée par la nécessité d'obtenir des fonctionnalités supplémentaires pour protéger le réseau informatique (coût supplémentaire de 175.000,00 € en année pleine dès 2027) ;
- Le matériel « santé - hygiène - secours » et son entretien : augmentation globalisée de 53.460,40 € pour l'acquisition et l'entretien de 28 nouveaux défibrillateurs visant à équiper les bâtiments communaux dans lesquels se déroulent une pratique sportive ;
- Le matériel et le mobilier de bureau (entretien et prestations de tiers) : augmentation de 48.000,00 € justifiée par l'attribution du nouveau marché relatif aux copieurs de l'Administration en décembre 2025 ;

- Les honoraires pour études et travaux : augmentation de 44.000,00 € justifiée par la reconduction de deux coordinateurs « sécurité - santé » ainsi que par la réalisation de tests d'étanchéité et de percolation pour des bâtiments communaux ;
- Le matériel technique divers (prestations de tiers) : augmentation de 34.700,00 € justifiée par l'aménagement du nouveau site logistique du DSA (déménagement des structures de stockage). Il est néanmoins à signaler que cette augmentation est neutre budgétairement puisque ces crédits supplémentaires ont été intégralement compensés par la réduction d'autres articles du DSA, à savoir l'article de fonctionnement de l'Informatique (- 30.000,00 €) et les fournitures administratives (- 4.700,00 €).

Il est à pointer que d'autres augmentations sont intégralement contrebalancées par des transferts entre articles budgétaires (exemple : la promotion culturelle dont les + 31.500,00 € sont compensés par de moindres dépenses) ou encore par des recettes complémentaires (exemple : le nouveau partenariat « Namur – Porto-Novo » dont les + 30.000,00 € sont entièrement compensés par un subside de l'Union des Villes et Communes de Wallonie).

Enfin, il est à signaler que quelques ajustements sont opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

En ce qui concerne **les dépenses de transferts**, celles-ci portent sur 75.904.988,94 € après MB1, en diminution de 398.335,82 € par rapport au budget initial (- 0,52%).

Les principaux ajustements en termes de dépenses de transferts concernent :

- Le subside à l'ASBL KIKK pour le Pavillon numérique : diminution de 250.000,00 € qui s'explique par le fait que cette subvention octroyée par la Région wallonne depuis plusieurs années et transitant par la Ville est désormais directement octroyée au KIKK par la Région ;
- Les dotations ordinaires aux Fabriques d'église : diminution de 100.000,00 € justifiée par un ajustement technique basé sur les chiffres réels de 2026 (budgets 2026 connus des 42 Fabriques d'église et marge conservée pour les éventuelles modifications budgétaires entre septembre et décembre 2026) ;
- La rétrocession du subside PIV pour le personnel de la Régie foncière : diminution de 96.000,00 € ramenant à 0,00 € cette dépense préalablement réalisée fin 2025. Cet ajustement est neutre budgétairement puisque la recette y liée (Subside PIV pour le fonctionnement au service ordinaire) est également supprimée de cette maquette budgétaire 2026 ;
- Le subside à l'ASBL Festival Mondial de Folklore de Jambes-Namur : diminution de 27.000,00 €, soit la moitié de la subvention initiale, ce qui est justifié par le fait que ce Festival sera désormais organisé une année sur deux. L'ASBL disposera néanmoins d'un subside de fonctionnement annuel de 27.000,00 € afin de couvrir les frais liés à l'organisation du Festival l'année suivante (édition 2027 dans ce cas).

Ces diminutions de dépenses de transferts sont néanmoins partiellement compensées par une série d'ajustements à la hausse. Les principales augmentations concernent :

- Dotations communales en faveur du CPAS :
 - Dotation spécifique « Transfert du dispositif d'urgence sociale » : augmentation de 44.265,71 € afin d'ajuster le montant de la dotation spécifique à verser au CPAS dans le cadre du transfert du Dispositif d'urgence sociale depuis le 1^{er} octobre 2023 (impact budgétaire global nul pour le CPAS et la Ville, notamment via la dépense de fonctionnement relative aux prestations des « Articles 60 » qui est diminuée de 40.000,00 € lors de cette MB1, le solde correspondant à de moindres frais de personnel détaché au CPAS) ;
 - Dotation spécifique « Second pilier » : augmentation de 592,69 € pour tenir compte du coût du second pilier de pension pour le personnel contractuel suite à l'indexation complémentaire de mars 2026 et la prévision d'une seconde indexation en automne ;
- Subventions « Youth Climate Action Fund » : nouvel article budgétaire crédité de 34.000,00 € dans le cadre de la nouvelle subvention « Youth Climate Action Fund » (recette de 42.500,00 €) pour financer des « micro-subventions », allant de 1.000,00 € à 4.000,00 € maximum chacune, pour soutenir les initiatives climatiques menées par des jeunes.

Il est à signaler que des réajustements favorables seront opérés lors de la modification budgétaire finale en ce qui concerne la dotation à la Zone de Secours suite au refinancement provincial et le rapatriement de réserves et provisions, tant au niveau de la Zone de Secours que de la Zone de Police.

Enfin, quelques ajustements ont également été opérés à la marge (transferts de crédits budgétaires entre articles, éventuelles corrections techniques, etc.).

Les dépenses de dette portent, après MB1, sur 36.947.112,13 €, soit une diminution de 1.304.065,69 € par rapport au budget initial (- 3,41%). Cette baisse est uniquement justifiée par l'ajustement des charges de remboursement de capital et d'intérêts dans le cadre de la tranche 2025 du Plan Oxygène.

En effet, il est à rappeler qu'en accord avec le CRAC, il avait été décidé de budgétiser la charge de remboursement (capital et intérêts) de cette tranche 2025 sur base du montant maximal qu'il était possible d'obtenir, à savoir un montant de 49.584.392,19 €. Cependant, en date du 04 décembre 2025 (après la clôture du budget initial 2026), la convention particulière relative à l'octroi de la tranche 2025 indiquait un montant limité à 24.103.217,48 €.

Les crédits budgétaires relatifs à cette tranche 2025 ont donc été actualisés sur base du montant perçu de 24.103.217,48 €. Il est également à rappeler qu'il s'agit d'un crédit de trésorerie à rembourser directement au CRAC, sans intérêts, et non plus d'un emprunt bancaire classique. Ce crédit est remboursable en 20 tranches égales échéant annuellement à la date du 1^{er} décembre à partir de 2026.

Il est à pointer que cette tranche pourra être revue à la hausse (avec intérêts) à partir de 2039, et ce par souci d'équité avec les communes pour lesquelles le financement de la tranche 2025 du Plan Oxygène a été assuré par un organisme bancaire à un taux d'intérêt non nul.

Au final, la charge d'intérêts des prêts Oxygène diminue de 1.021.726,56 € et la charge de remboursement de capital de ces prêts Oxygène diminue de 282.339,13 € en 2026.

En tenant compte de la diminution de 1.064.077,43 € du remboursement par l'Autorité supérieure des charges des prêts Oxygène, à savoir 100% des intérêts et 15% du remboursement de capital, la charge nette relative à la tranche 2025 du crédit Oxygène diminue de 239.988,26 € en 2026.

Les dépenses de prélèvement portent, quant à elles, sur 11.735.099,29 € et sont en très nette diminution de 20.204.409,52 € lors de la MB1 (- 63,26%).

Cette moindre alimentation des provisions s'explique par l'amélioration du résultat structurel à l'exercice propre (+ 3.771.753,15 €) qui est néanmoins largement contrebalancée par la diminution de la recette issue de la tranche 2026 du Plan Oxygène (- 24.608.970,14).

Il est à pointer que le résultat de l'exercice propre est ramené à l'équilibre contre un boni de 632.807,47 € au budget initial, montant qui permettait d'équilibrer le résultat global 2026. Suite à cette MB1, il n'est plus nécessaire de conserver un boni à l'exercice propre, notamment grâce aux importantes recettes antérieures. Ce montant de 632.807,47 € a dès lors permis d'alimenter complémentirement les provisions.

Le montant global de 11.735.099,29 € après MB1 traduit les inscriptions budgétaires suivantes :

- Alimentation de la provision « Plan Oxygène » pour 5.735.099,29 € (- 20.204.409,52 €) ;
- Alimentation de la provision « Zone de Police » pour 6.000.000,00 € (idem budget initial).

En ce qui concerne **les dépenses des exercices antérieurs**, celles-ci portent sur 103.229,81 € et sont en augmentation de 102.372,11 € lors de cette MB1. Ce montant correspond à des dépenses diverses imprévues ou à des surplus (avenants) relatifs aux exercices antérieurs.

Parmi ces dépenses antérieures, il est à pointer la facture de régularisation 2025 de l'INASEP (40.905,00 €) ainsi que la rétrocession d'une partie du subside "Soutenir la relocalisation de l'alimentation en Wallonie" perçu en 2024 vers le CPAS pour l'engagement d'un agent référent alimentaire qui contribuera à identifier de nouveaux producteurs locaux en capacité d'approvisionner la cuisine centrale du CPAS (27.399,44 €).

Enfin, **les dépenses de prélèvement « hors exercice propre »** portent sur 3.075.437,92 € et sont en augmentation de 629.678,71 € lors de cette MB1.

Ce montant global traduit les inscriptions budgétaires suivantes :

- Financement des parts SPGE/INASEP : 160.949,77 € (équivalent au budget initial) ;
- Financement des prêts du Service social du personnel : 4.971,94 € (- 16.028,06 € en MB1) ;
- Alimentation d'un fonds de réserve extraordinaire dédié aux charges en numéraire, conformément à la réforme du CoDT : 200.000,00 € correspondant au montant à verser par la société AG Real Estate pour l'entretien de la rue des Bourgeois (- 250.000,00 € en MB1 en conséquence de la réception des fonds du projet Naoxis en 2025 dans le cadre du projet d'investissement de la rue des Carmes, ce qui est neutre budgétairement suite à la suppression des crédits y liés en recettes de transferts) ;
- Alimentation du fonds de réserve ordinaire : 2.709.516,21 € (+ 895.706,77 € en MB1 afin d'équilibrer le résultat global de cet exercice 2026).

4. Suivi des coefficients de dépenses de personnel et de fonctionnement après MB1-2026

4.1. Balises de personnel et de fonctionnement

Pour rappel, une réunion s'est tenue le 10 décembre 2020 avec le CRAC et le SPW IAS lors de laquelle il a été demandé à la Ville d'adopter une méthode de suivi différente des dépenses de personnel et de fonctionnement qui ne soit plus basée sur le principe de coût-net mais plutôt sur base de ratios.

Suite à l'analyse des données historiques et des projections, les ratios suivants ont été adoptés, en concertation avec le CRAC, au titre de balises à ne pas dépasser :

- Dépenses de personnel/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 42,50% ;
- Dépenses de personnel/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 43,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvement : 17,50% ;
- Dépenses de fonctionnement/recettes totales de l'exercice propre hors prélèvement : 18,00%.

Le tableau qui suit reprend les données actualisées après cette première modification budgétaire :

	BI-2026	MB1-2026	Différence
Dépenses ordinaires totales (DOT)	268.821.424,03 €	267.806.717,98 €	-1.014.706,05 €
Recettes ordinaires totales (ROT)	255.012.733,32 €	257.769.780,42 €	+2.757.047,10 €
DOP/DOT (42,50% maximum)	41,69%	42,12%	+0,43%
DOP/ROT (43,50% maximum)	43,95%	43,76%	-0,19%
DOF/DOT (17,50%) maximum	15,70%	15,74%	+0,04%
DOF/ROT (18,00% maximum)	16,55%	16,35%	-0,20%

4.2. Suivi des dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel (112.800.170,68 € après MB1), il est à constater que le coefficient « DOP/DOT » s'est légèrement dégradé depuis le budget initial 2026 (+ 0,43%) mais qu'il ne dépasse pas le ratio fixé à 42,50%. A contrario, le coefficient « DOP/ROT » est stable et même en très légère amélioration (- 0,19%) mais il dépasse encore très légèrement de 0,26 % le ratio fixé à 43,50%.

Ces coefficients élevés s'expliquent directement par les multiples indexations salariales qui n'auraient absolument pas pu être envisagées de façon aussi nombreuses et rapprochées lors de l'élaboration des coefficients précités fin 2020. Pour rappel, onze indexations ont été actées entre octobre 2021 et mars 2026 inclus, dont cinq indexations lors du seul exercice 2022.

4.3. Suivi des dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (42.154.446,23 € après MB1), il est à constater que les coefficients demeurent très stables et largement sous les ratios fixés par le CRAC (respectivement - 1,76 % et - 1,65 %).

Malgré ces résultats qui respectent largement les ratios maximaux déterminés avec le CRAC, notamment grâce aux mesures de gestion prises lors de la MB1-2025 ainsi qu'au budget initial 2026, il est néanmoins indispensable de continuer à suivre attentivement ces ratios de dépenses de fonctionnement lors des prochains travaux budgétaires.

B. Service extraordinaire

1.1. Résultats de la MB1-2026 et fonds de réserve extraordinaire

Le service extraordinaire 2026 après MB1 est présenté en boni de 5.997.761,26 € à l'exercice propre et en **strict équilibre au global** après les écritures relatives aux exercices antérieurs et aux prélèvements (mouvements de réserves).

Les recettes et les dépenses s'équilibrent au montant de 142.318.582,56 €.

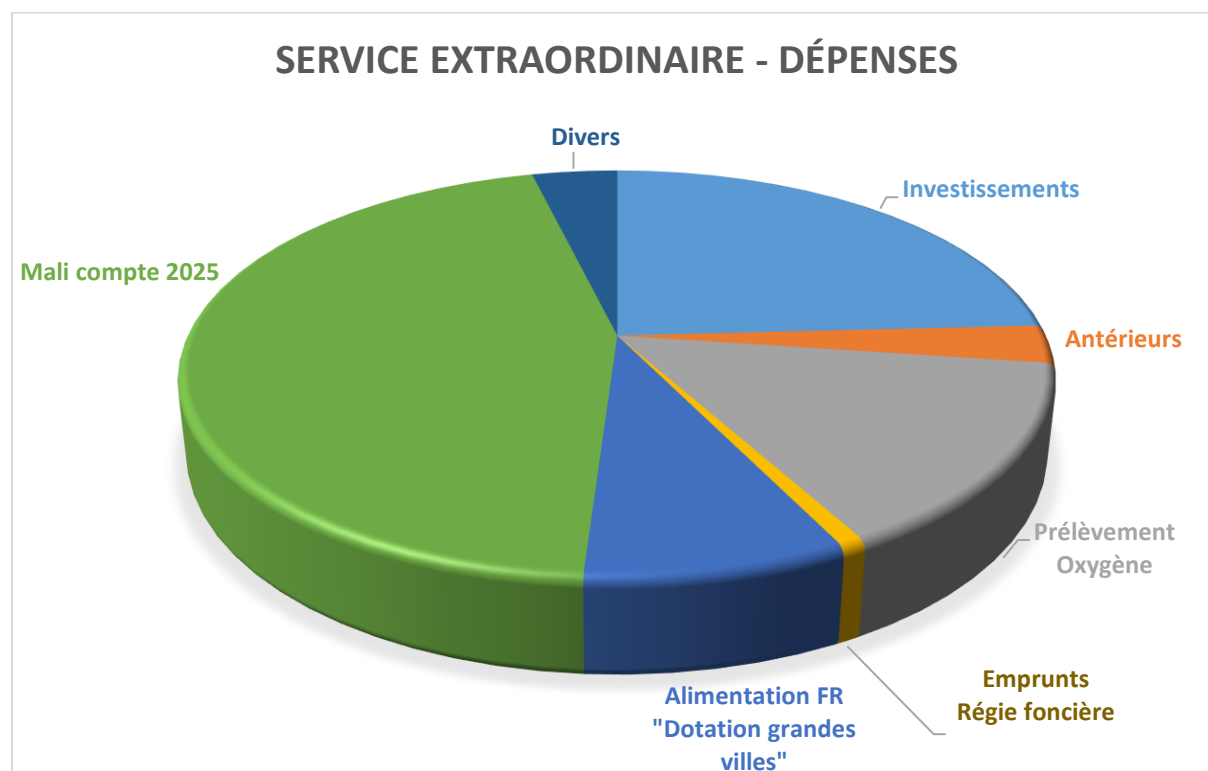
Par ailleurs, le service extraordinaire 2026 après MB1 intègre, en recettes et en dépenses, les fonds issus du droit de tirage 2026 du Plan Oxygène tels que communiqués par le CRAC lors du Comité de monitoring du 25 mars 2026 pour un montant actualisé de 21.069.151,33 €.

Faisant suite à la notification du SPW Intérieur et Action sociale datée du 12 février 2026, ces premières modifications budgétaires intègrent également le montant total pour les exercices 2026 à 2030 de la « Dotation aux grandes villes » pour un montant de 11.763.317,50 €.

1.2. Dépenses (programme d'investissements)

Le programme d'investissements budgétisé pour cet exercice 2026 (hors mouvements de dépenses liées aux écritures techniques) s'élève, à la suite de cette première modification budgétaire, au montant de **34.398.809,29 €** dont le détail est disponible dans le tableau repris ci-après.

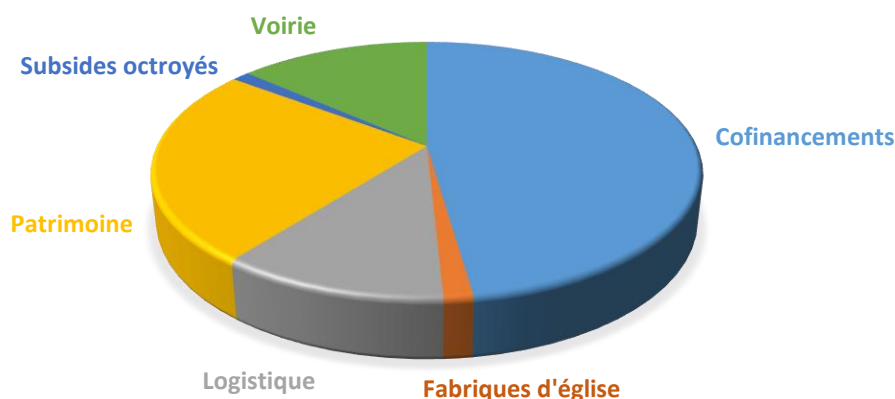
Le service extraordinaire comprend également les inscriptions budgétaires relatives aux exercices antérieurs pour 4.295.193,79 €, le prélèvement du service extraordinaire vers le service ordinaire du crédit Oxygène pour 21.069.151,33 €, les crédits relatifs aux emprunts au profit de la Régie foncière pour 1.100.000,00 €, l'inscription du mali du compte 2025 pour 64.310.498,44 €, l'alimentation du fonds de réserve dédié à la « Dotation aux grandes villes » pour 11.763.317,50 € ainsi que diverses écritures techniques pour un montant globalisé de 5.381.612,21 €.



Projets extraordinaires 2026 après MB1 avec leur mode de financement					
Libellés	Montant total des investissements	Emprunts	Fonds de réserve	Subsides	Interventions de tiers
Investissements cofinancés *	16.421.190,00 €	3.754.292,27 €	4.705.327,00 €	7.961.570,73 €	0,00 €
Fabriques d'église	500.887,38 €	257.900,00 €	200.987,38 €	42.000,00 €	0,00 €
Logistique	3.901.798,56 €	3.077.223,18 €	685.495,92 €	102.264,96 €	36.814,50 €
dont parc automobile	1.590.000,00 €	1.575.000,00 €	15.000,00 €	0,00 €	0,00 €
dont informatique	715.000,00 €	215.000,00 €	500.000,00 €	0,00 €	0,00 €
dont divers logistique	1.596.798,56 €	1.287.223,18 €	170.495,92 €	102.264,96 €	36.814,50 €
Patrimoine	8.511.305,00 €	5.572.530,00 €	90.000,00 €	2.523.775,00 €	325.000,00 €
dont terrains	369.000,00 €	269.600,00 €	40.000,00 €	59.400,00 €	0,00 €
dont travaux bâtiments communaux	5.857.500,00 €	3.068.125,00 €	0,00 €	2.464.375,00 €	325.000,00 €
dont travaux de mise en conformité	1.015.000,00 €	1.015.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont divers patrimoine	1.269.805,00 €	1.219.805,00 €	50.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Subsides octroyés	424.000,00 €	380.000,00 €	44.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie	4.639.628,35 €	4.326.628,35 €	250.000,00 €	0,00 €	63.000,00 €
dont travaux voiries	911.987,20 €	711.987,20 €	200.000,00 €	0,00 €	0,00 €
dont mobilité	296.691,38 €	296.691,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont égouttage	920.000,00 €	920.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont éclairage	350.000,00 €	350.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont cimetières	134.000,00 €	134.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont inondations	1.376.000,00 €	1.313.000,00 €	0,00 €	0,00 €	63.000,00 €
dont divers voiries	650.949,77 €	600.949,77 €	50.000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total :	34.398.809,29 €	17.368.573,80 €	5.975.810,30 €	10.629.610,69 €	424.814,50 €

* Investissements cofinancés par les subsides FEDER, PIV et « Dotation aux grandes villes », ce dernier subside transitant via un fonds de réserve ad hoc.

SERVICE EXTRAORDINAIRE - INVESTISSEMENTS



Le détail des différents projets extraordinaires et leur mode de financement figurent en annexe du budget 2026 après MB1 (cf. Annexe 14).

Néanmoins, le tableau qui suit reprend les projets les plus significatifs en termes de montants :

Projets d'investissements 2026 après MB1	Montant
FEDER – Travaux de voiries subsidiés	7.092.190,00 €
DGV ² – Travaux de voiries subsidiés	6.075.000,00 €
Travaux sur bâtiments communaux	1.420.000,00 €
Travaux d'aménagement des bâtiments sportifs	1.360.000,00 €
Travaux sur bâtiments scolaires	1.300.000,00 €
FEDER – Equipements urbains	1.229.000,00 €
Travaux hors plan	1.124.987,20 €
Travaux Citadelle	1.072.500,00 €
Travaux d'égouttage hors plan	1.050.000,00 €
Travaux de mise en conformité	1.015.000,00 €
Sites à réaménager – Subvention Régie Foncière	1.000.000,00 €
Stock Maintenance	850.000,00 €
Achat de véhicules spéciaux	797.000,00 €
Achat d'autos et de camionnettes	705.000,00 €
FEDER – Eclairage public	525.000,00 €
Informatique	515.400,00 €
PIV – Subside d'investissement à la Régie foncière (Habitats légers)	500.000,00 €
Entretien et curage d'égouts	420.000,00 €
Eclairage public	350.000,00 €
Révision du Schéma de Développement Communal	350.000,00 €
Travaux et maintenance sur terres agricoles	345.000,00 €
Rénovation de la Maison des Jeunes de Basse-Enhaive	330.000,00 €
Budget Participatif	300.000,00 €
Travaux sur bâtiments culturels par délégation	299.900,00 €
Travaux de voiries – Mobilité	296.691,38 €
Matériel Enseignement fondamental – Fracture numérique	277.000,00 €
Mise en œuvre des actions du Plan Air, Climat et Energie 2030	250.000,00 €
Travaux sur bâtiments sportifs	235.000,00 €
Géomatique	215.000,00 €
Subsides d'investissement aux Fabriques d'église	200.987,38 €
Scan-car – Acquisition et installation de la top-box	200.000,00 €
Achat de matériel et outillages voiries	180.000,00 €
Acquisition de terres agricoles dans le cadre de la lutte contre les inondations	168.000,00 €
Libération de parts INASEP	160.949,77 €
Honoraires bâtiments	145.000,00 €

² Dotation aux grandes villes

Nouveau site Internet	150.000,00 €
Reprographie	120.000,00 €
Aménagement des aires de jeux	120.000,00 €
Travaux aux cimetières	114.000,00 €
Travaux de maintenance sur bâtiments scolaires	100.000,00 €
Honoraires voiries	100.000,00 €
Achat d'un terrain rue Marcel Lecomte pour la gestion des eaux	100.000,00 €
Subside d'investissement au Rugby Namur XV	100.000,00 €

1.3. Recettes (voies de financement)

Les recettes du service extraordinaire, correspondant au financement des différents projets repris en dépenses, sont les suivantes :

Projets extraordinaires du budget 2026 après MB1	
Libellé	Montant
Prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire	5.975.810,30 €
Subsides	10.629.610,69 €
Emprunts	17.368.573,80 €
Interventions de tiers	424.814,50 €
Total :	34.398.809,29 €

Les **emprunts** portent sur un montant global de **17.368.573,80 €**, soit un montant correspondant à 151,05 € par habitant.

Dans le cadre de la gestion des investissements communaux, il est important de mentionner que le Ministre des Pouvoirs locaux impose désormais, au travers de la circulaire budgétaire 2026, le schéma du respect des ratios de dette et de charges financières. Pour les communes tenues de respecter un plan de gestion, les seuils à ne pas dépasser s'élèvent à 125,00% pour le ratio du volume de la dette et à 15,50% pour le ratio des charges financières.

A cette fin, dans le cadre des mesures de gestion prises par le Collège, il a été décidé de prévoir **une balise d'emprunt annuelle interne limitée à 13 millions d'euros**.

Le point est fait sur les ratios d'endettement régionaux qui sont respectés, ainsi que sur le suivi de la balise d'emprunt interne respectée à hauteur de 13 millions d'euros par an, dans la partie du présent rapport traitant notamment du suivi du plan de gestion (cf. section 4 relative aux ratios d'endettement aux pages 57-58).

Au terme de cette MB1-2026, les **prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaires** relatifs au financement du programme d'investissements 2026 s'élèvent, quant à eux, à **5.975.810,30 €** dont 4.705.327,00 € sont prélevés sur le fonds de réserve « Dotation aux grandes villes » nouvellement créé.

L'intégralité des mouvements relatifs aux fonds de réserve est détaillée dans le tableau ci-après :

Service extraordinaire – Evolution des Fonds de réserve après MB1-2026	
Fonds de réserve extraordinaire	
Compte 2025	3.942.797,78 €
Alimentation 2026	4.060.376,34 €
Prélèvement 2026	1.035.188,58 €
Disponible après MB1-2026	6.967.985,54 €
Fonds de réserve « Ventes de biens de la Régie foncière »	
Compte 2025	1.053.332,63 €
Alimentation 2026	0,00 €
Prélèvement 2026	40.587,00 €
Disponible après MB1-2026	1.012.745,63 €
Fonds de réserve « FRIC »	
Compte 2025	929.995,97 €
Alimentation 2026	0,00 €
Prélèvement 2026	929.841,29 €
Disponible après MB1-2026	154,68 €
Fonds de réserve « PIMACI »	
Compte 2025	844.697,41 € €
Alimentation 2026	0,00 €
Prélèvement 2026	844.697,41 €
Disponible après MB1-2026	0,00 €
Fonds de réserve « Charges en numéraire »	
Compte 2025	0,00 €
Alimentation 2026	200.000,00 €
Prélèvement 2026	200.000,00 €
Disponible après MB1-2026	0,00 €
Fonds de réserve « Dotation aux grandes villes »	
Compte 2025	2.352.663,50 €
Alimentation 2026	11.763.317,50 €
Prélèvement 2026	4.705.327,00 €
Disponible après MB1-2026	9.410.654,00 €

Service extraordinaire – Evolution des Fonds de réserve – Récapitulatif	
Compte 2025	9.123.487,29 €
Alimentation 2026	16.023.693,84 €
Prélèvement 2026	7.755.641,28 €
Disponible après MB1-2026	17.391.539,85 €

C. Suivi du plan de gestion actualisé et projections quinquennales

1. Préalable

En date du 14 décembre 2021, concomitamment à l'adoption du budget initial 2022, le Conseil communal a arrêté le nouveau plan de gestion actualisé (2023-2027) ainsi que les taux et paramètres des projections quinquennales. Ce travail avait été réalisé en concertation avec le CRAC au travers de diverses réunions préparatoires, tant au niveau de la Ville que de ses Entités consolidées (CPAS, Zone de Police, Zone de Secours NAGE et Régie foncière).

Pour rappel, la trajectoire 2023-2027 était présentée à l'équilibre moyennant :

- La mise en œuvre de diverses mesures internes (correctif technique aux antérieurs, personnel, fiscalité, ...) à hauteur cumulée de 38,2 millions d'euros ;
- Un recours limité au Plan Oxygène (emprunts CRAC) de l'ordre de 24,5 millions d'euros, soit environ 15% de l'aide totale du « droit de tirage » de 158,7 millions d'euros en faveur de la Ville annoncé par le Gouvernement wallon (décision du 21 novembre 2021).

Enfin, il était envisagé de pouvoir mettre en réserves et provisions le solde des cinq prêts régionaux pour faire face aux difficultés structurelles futures.

Il s'avère cependant que, au vu du contexte difficile en termes de financement eu égard au contexte budgétaire global, les financements régionaux espérés entre 2022 et 2026 ont été limités à un montant total de 108.605.158,81 € en lieu et place des 158.695.303,65 € attendus, soit un écart défavorable de 50.090.144,84 € comparativement au Plan Oxygène initial.

Il importe une nouvelle fois de rappeler que le conflit russo-ukrainien, ayant débuté en février 2022, a profondément bouleversé les exercices 2022 et 2023 au vu du haut niveau d'inflation des dépenses (supérieur à 12% plusieurs mois d'affilée en 2022) qui n'avait plus été observé depuis la crise dite « du pétrole », il y a plus de quarante ans. De plus, une hausse significative des taux d'intérêt, tant à court terme qu'à long terme, est observée depuis lors. Ces différents éléments continuent à impacter directement et durablement les projections budgétaires.

De plus, les tensions géopolitiques actuelles au Moyen Orient ont déjà un impact sur les dépenses de personnel avec la hausse du taux d'inflation (en moyenne 3,50% en 2026 contre 2,47% en 2025), ce qui a induit une indexation en mars au lieu d'avril 2026 (impact de + 264.082,12 €) et qui induirait un nouveau dépassement de l'indice pivot en juin avec adaptation des salaires en septembre 2026 (impact de + 642.326,31 €). Ces indexations impactent également les Entités consolidées de la Ville (CPAS, Zones de Police et de Secours). Il est à préciser que c'est en 2027 que l'impact sera le plus significatif dès lors que les deux indexations de 2026 seront à prévoir en année pleine et que deux indexations supplémentaire sont actuellement prévues par le Bureau fédéral du Plan (en mars et novembre 2027).

En outre, les dépenses énergétiques pourraient être revues à la hausse lors de la prochaine modification budgétaire (carburant) et/ou du budget initial 2027 (chauffage et éclairage des bâtiments communaux). Les prévisions du Bureau fédéral du Plan sont analysées mensuellement pour ajuster au mieux les projections. Les modifications budgétaires finales permettront de faire le point avec davantage de recul sur la situation internationale et ses implications sur les finances communales.

La présente section fait le point sur les écarts constatés entre les prévisions budgétaires pour 2026 du plan de gestion 2023-2027 et le budget effectif 2026 après MB1. Les principales modifications qui ont été apportées aux projections sont également développées ci-après.

Pour terminer, un état des lieux est fait sur les différentes mesures adoptées dans le plan de gestion actualisé en décembre 2021 ainsi que sur le suivi des ratios d'endettement après l'élaboration de ces premières modifications budgétaires de 2026.

2. Evaluation du plan de gestion actualisé au regard de la MB1-2026

La présente section établit les écarts entre le budget 2026 après MB1 et les balises qui figurent dans le plan de gestion 2023-2027 adopté par le Conseil communal en sa séance du 14 décembre 2021, concomitamment au budget initial 2022.

2.1. Résultat et écarts en recettes et dépenses ordinaires

Le tableau qui suit compare les grandes masses budgétaires du présent budget après MB1 à celles qui avaient été prévues au plan de gestion actualisé pour la période 2023-2027.

Libellé	PGA 2023-2027 Prévision 2026	MB1-2026	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB1-2026 (€)	Ecart entre PGA 2023-2027 et MB1-2026 (%)
Recettes ordinaires totales à l'exercice propre				
Recettes de prestations	9.345.076,89 €	10.711.060,19 €	+ 1.365.983,30 €	+ 14,62%
Recettes de transferts	204.577.476,77 €	241.632.160,65 €	+ 37.054.683,87 €	+ 18,11%
Recettes de dette	5.044.324,98 €	5.426.559,58 €	+ 382.234,60 €	+ 7,58%
Recettes de prélèvement	702.885,52 €	21.772.036,85 €	+ 21.069.151,33 €	-
Sous-total des recettes	219.669.764,16 €	279.541.817,27 €	+ 59.872.053,11 €	+ 27,26%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.890.000,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes après mesures PGA 2023-2027	221.559.764,16 €	279.541.817,27 €	+ 57.982.053,11 €	+ 26,17%

Dépenses ordinaires totales à l'exercice propre				
Dépenses de personnel	103.732.202,52 €	112.800.170,68 €	+ 9.067.968,16 €	+ 8,74%
Dépenses de fonctionnement	37.436.806,72 €	42.154.446,23 €	+ 4.717.639,51 €	+ 12,60%
Dépenses de transferts	65.542.827,69 €	75.904.988,94 €	+ 10.362.161,25 €	+ 15,81%
Dépenses de dette	30.203.637,94 €	36.947.112,13 €	+ 6.743.474,19 €	+ 22,33%
Dépenses de prélèvement	0,00 €	11.735.099,29 €	+ 11.735.099,29 €	-
Sous-total des dépenses	236.915.474,87 €	279.541.817,27 €	+ 42.626.342,41 €	+ 17,99%
Mesures PGA 2023-2027	-5.273.638,16 €	0,00 €	-	-
Total des dépenses après mesures PGA 2023-2027	231.641.836,71 €	279.541.817,27 €	+ 47.899.980,57 €	+ 20,68%

Résultat de l'exercice propre				
Total des recettes	219.669.764,16 €	279.541.817,27 €	+ 59.872.053,11 €	+ 27,26%
Total des dépenses	236.915.474,87 €	279.541.817,27 €	+ 42.626.342,41 €	+ 17,99%
Résultat exercice propre	-17.245.710,71 €	+ 0,00 €	+ 17.245.710,71 €	-
Mesures PGA en recettes	+ 1.890.000,00 €	0,00 €	-	-
Mesures PGA en dépenses	-5.273.638,16 €	0,00 €	-	-
Résultat de l'exercice propre après mesures PGA	-10.082.072,55 €	+ 0,00 €	+ 10.082.072,55 €	-

2.2. Résultat attendu du budget 2026 selon le plan de gestion actualisé

Le résultat attendu de l'exercice propre 2026 au plan de gestion actualisé, avec intégration des mesures PGA 2023-2027, était un mali de 10.082.072,55 €.

Pour rappel, seule la recette de prélèvement relative à la reprise de 702.885,52 € dans la provision « CPAS » était intégrée dans ce résultat projeté pour l'exercice propre 2026.

2.3. Résultat effectif selon le budget 2026 après MB1

Le résultat effectif de l'exercice propre du budget 2026 après MB1 est à l'équilibre.

Ce résultat tient à la fois compte de la reprise de provision de 702.885,52 € telle que prévue dans le plan de gestion actualisé, d'une recette exceptionnelle de 6.000.000,00 € faisant suite à la rétrocession d'une partie des provisions de la Zone de Police ainsi que du rapatriement d'un montant de 21.069.151,33 € en provenance du droit de tirage 2026 dans le Plan Oxygène de la Région wallonne. Le résultat de l'exercice propre de cet exercice 2026 est également influencé par les dépenses de prélèvement ayant pour objet l'alimentation de la provision spécifique « Zone de Police » pour 6.000.000,00 € et de la provision « Plan Oxygène » pour 5.735.099,29 € (ce montant ayant été déterminé en équilibrant le résultat global de l'exercice 2026).

Nonobstant ces mouvements en recettes et dépenses de prélèvement en lien avec le Plan Oxygène et la rétrocession d'une partie des provisions de la Zone de Police, le résultat de l'exercice propre présenterait un déficit de 15.334.052,04 €, soit en dégradation de 5.251.979,49 € par rapport à la projection 2026 datant de décembre 2021 (avec mesures PGA et intégration de la provision « CPAS »).

Malgré cet écart important commenté dans la note explicative relative au budget initial 2026, une amélioration significative de 3.771.753,15 € est néanmoins à signaler lors de ces premières modifications budgétaires de l'exercice en cours.

Les principaux ajustements traduisant cette réduction du déficit en MB1-2026 sont développés dans les sections suivantes.

2.4. Ecarts détaillés en recettes : ajustements réalisés en MB1-2026

Globalement, les recettes de l'exercice propre sont en augmentation de 57.982.053,11 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.4.1. Recettes de prestations

Recettes de prestations				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Ventes de bois	33.305,56 €	28.000,00 €	- 5.305,56 €	- 15,93%
Locations de patrimoine	609.688,12 €	970.260,00 €	+ 360.571,88 €	+ 59,14%
Locations ADEPS + parking Grognon	892.986,92 €	0,00 €	- 892.986,92 €	- 100,00%
Navettes publiques et modes alternatifs	30.000,00 €	115.000,00 €	+ 85.000,00 €	+ 283,33%
Locations de salles communales	176.902,68 €	410.000,00 €	+ 233.097,32 €	+ 131,77%
Entrées des installations sportives	380.861,07 €	430.000,00 €	+ 49.138,93 €	+ 12,90%
Remboursements par la Régie foncière (personnel)	864.302,90 €	867.431,17 €	+ 3.128,27 €	+ 0,36%
Intervention du personnel dans les chèques-repas	340.000,00 €	350.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 2,94%
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	405.912,06 €	30.000,00 €	- 375.912,06 €	- 92,61%
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	730.000,00 €	1.525.000,00 €	+ 795.000,00 €	+ 108,90%
Secours - Plan d'urgence	86.370,13 €	200.000,00 €	+ 113.629,87 €	+ 131,56%
Entrées des piscines	606.000,00 €	780.000,00 €	+ 174.000,00 €	+ 28,71%
Cimetières	364.211,40 €	510.000,00 €	+ 145.788,60 €	+ 40,03%
Bibliothèques	46.827,18 €	50.000,00 €	+ 3.172,82 €	+ 6,78%
Entrées des installations culturelles	6.243,62 €	21.000,00 €	+ 14.756,38 €	+ 236,34%
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipes	0,00 €	350.000,00 €	+ 350.000,00 €	-
Autres (recettes Régie foncière, minerval, PARF, ...)	3.771.465,23 €	4.074.369,02 €	+ 302.903,79 €	+ 8,03%
Sous-total des recettes de prestations	9.345.076,89 €	10.711.060,19 €	+ 1.365.983,30 €	+ 14,62%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prestations après mesures PGA 2023-2027	9.345.076,89 €	10.711.060,19 €	+ 1.365.983,30 €	+ 14,62%

Les principaux ajustements de cette MB1-2026 en termes de recettes de prestations concernent les recettes issues des piscines (+ 275.000,00 €), les locations des salles communales (+ 100.000,00 €) ou encore les récupérations de frais de poursuite (+ 80.000,00 €). Ces augmentations sont justifiées par une estimation actualisée du service des recettes ordinaires pour cet exercice 2026 sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice précédent et des recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours.

L'augmentation des recettes de prestations de 1.365.983,30 € s'explique principalement par les mouvements suivants depuis l'élaboration du PGA 2023-2027 :

- Révision de l'ensemble des règlements-redevances lors du Conseil communal du 14 octobre 2025, ce qui a un impact favorable direct sur les recettes de prestations (exemples : location de salles communales, entrées dans les infrastructures sportives, piscines, concessions dans les cimetières, tarification dans les écoles, ...) ;
- Adaptation des recettes liées aux interventions financières des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...) et à l'enseignement (repas, séjours, photos, ...) pour un montant global favorable de 419.087,94 € après MB1 suite à la révision de la tarification dès 2026 ;
- Inscription de la réduction de précompte professionnel pour travail en équipes sous forme d'une recette de prestations (+ 350.000,00 €) alors qu'elle avait initialement été envisagée comme une réduction au niveau des dépenses de personnel, ce qui est neutre budgétairement car les dépenses de personnel ne sont dès lors pas impactées à la baisse de ce même montant ;
- Augmentation des recettes issues des locations immobilières (+ 360.571,88 € après MB1), ce qui s'explique notamment par l'acquisition de l'immeuble sis rue de Fer n°48 par la Ville qui perçoit désormais un loyer de la compagnie d'assurances Ethias occupant une importante partie du bâtiment ;
- Augmentation des recettes issues des piscines (+ 174.000,00 € après MB1) sur base des montants réellement perçus lors de l'exercice 2025 et des recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours, ce qui s'explique notamment par la révision du règlement-redevance sur la tarification des piscines communales comprenant une majoration de tarification pour les citoyens "non-namurois" qui ne participent en aucune manière au financement de ces infrastructures, et ce tout en bénéficiant du même service ;
- Augmentation des recettes liées au Plan d'urgence (+ 113.629,87 €), ce qui est également neutre budgétairement car des dépenses du même montant viennent contrebalancer intégralement cette recette complémentaire.

Et ce, malgré la suppression de la recette liée au projet Adeps (- 892.986,92 €) étant entendu que le projet initial a été abandonné, ce qui est neutre budgétairement puisque les dépenses liées au projet Adeps sont également supprimées depuis le budget initial 2024.

2.4.2. Recettes de transferts

Recettes de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Fonds des Communes : dotation principale	47.428.475,97 €	53.466.822,64 €	+ 6.038.346,67 €	+ 12,73%
Subvention « Namur Capitale »	6.545.492,70 €	7.237.000,00 €	+ 691.507,30 €	+ 10,56%
Mainmorte	859.602,62 €	804.431,00 €	- 55.171,62 €	- 6,42%
Sous-total des recettes de fonds	54.833.571,29 €	61.508.253,64 €	+ 6.674.682,35 €	+ 12,17%
Additionnels au précompte immobilier	50.957.634,47 €	57.369.450,26 €	+ 6.411.815,79 €	+ 12,58%
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	43.253.867,53 €	51.861.498,76 €	+ 8.607.631,23 €	+ 19,90%
Additionnels aux taxes automobiles	1.468.150,89 €	1.724.048,89 €	+ 255.898,00 €	+ 17,43%
Propreté publique - déchets	8.033.122,76 €	7.833.085,00 €	- 200.037,76 €	- 2,49%
Vente de sacs poubelles	1.930.431,00 €	2.022.813,00 €	+ 92.382,00 €	+ 4,79%
Parkings et horodateurs	4.360.000,00 €	5.700.000,00 €	+ 1.340.000,00 €	+ 30,73%
Délivrance de documents administratifs	496.888,41 €	638.250,00 €	+ 141.361,59 €	+ 28,45%
Raccordements aux égouts	2.397.587,23 €	2.805.000,00 €	+ 407.412,77 €	+ 16,99%
Urbanisme	395.087,74 €	775.000,00 €	+ 379.912,26 €	+ 96,16%
Taxe sur la force motrice	290.000,00 €	235.000,00 €	- 55.000,00 €	- 18,97%
Enseignes et panneaux publicitaires	1.093.256,48 €	1.126.500,00 €	+ 33.243,52 €	+ 3,04%
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	680.000,00 €	300.000,00 €	- 380.000,00 €	- 55,88%
Spectacles	680.000,00 €	525.000,00 €	- 155.000,00 €	- 22,79%
Occupation du domaine public	1.086.500,00 €	1.366.860,00 €	+ 280.360,00 €	+ 25,80%
Complément régional	467.425,45 €	857.713,25 €	+ 390.287,80 €	+ 83,50%
Parcelles non bâties	80.000,00 €	101.000,00 €	+ 21.000,00 €	+ 26,25%
Séjours dans les établissements hôteliers	162.364,82 €	213.210,00 €	+ 50.845,18 €	+ 31,32%
Enlèvement de véhicules	300.000,00 €	288.500,00 €	- 11.500,00 €	- 3,83%
Secondes résidences	59.533,77 €	140.000,00 €	+ 80.466,23 €	+ 135,16%
Etablissements financiers	135.304,02 €	95.000,00 €	- 40.304,02 €	- 29,79%
Immeubles inoccupés	515.150,50 €	350.000,00 €	- 165.150,50 €	- 32,06%
Autres taxes locales	82.100,31 €	623.920,00 €	+ 541.819,69 €	+ 659,95%
Sous-total des recettes de fiscalité	118.924.405,39 €	136.951.849,16 €	+ 18.027.443,77 €	+ 15,16%

Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	640.000,00 €	680.000,00 €	+ 40.000,00 €	+ 6,25%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement fondamental	3.100.360,77 €	3.550.000,00 €	+ 449.639,23 €	+ 14,50%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement secondaire	188.265,16 €	174.822,91 €	- 13.442,25 €	- 7,14%
Subvention pour le fonctionnement de l'enseignement de promotion sociale	31.628,67 €	0,00 €	- 31.628,67 €	- 100,00%
Pacte pour fonction publique locale	116.402,48 €	0,00 €	- 116.402,48 €	- 100,00%
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	105.000,00 €	127.733,00 €	+ 22.733,00 €	+ 21,65%
Subvention unique APE	11.079.936,20 €	10.641.500,34 €	- 438.435,86 €	- 3,96%
Subventions PSI	39.132,53 €	0,00 €	- 39.132,53 €	- 100,00%
Prévention FIPI	20.000,00 €	0,00 €	- 20.000,00 €	- 100,00%
Subvention bibliothèques	357.202,61 €	433.887,46 €	+ 76.684,85 €	+ 21,47%
Contrats de sécurité / Cohésion sociale	1.716.725,73 €	1.607.721,13 €	- 109.004,60 €	- 6,35%
Subvention SPW Métropolitain	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	0,00%
Remboursement emprunts Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.733.002,74 €	- 124.491,03 €	- 6,70%
Remboursement CRAC + assainissement	4.067.578,51 €	6.541.764,40 €	+ 2.474.185,89 €	+ 60,83%
Remboursement TONUS	50.371,66 €	46.396,18 €	- 3.975,48 €	- 7,89%
Subvention RW pour le Guichet énergie	290.302,79 €	416.375,00 €	+ 126.072,21 €	+ 43,43%
Amendes (administratives, environnement, ...)	1.716.996,62 €	4.000.000,00 €	+ 2.283.003,38 €	+ 132,96%
Ristournes et interventions d'assurances	364.211,40 €	621.500,00 €	+ 257.288,60 €	+ 70,64%
Remboursement du personnel détaché	1.045.755,52 €	1.687.706,05 €	+ 641.950,54 €	+ 61,39%
Autres subventions	1.726.662,40 €	2.109.372,27 €	+ 382.709,87 €	+ 22,16%
Autres (indemnités d'assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	805.473,28 €	7.300.276,37 €	+ 6.494.803,09 €	+ 806,33%

Sous-total des recettes de subsides	30.819.500,09 €	43.172.057,85 €	+ 12.352.557,75 €	+ 40,08%
Sous-total des recettes de transferts	204.577.476,77 €	241.632.160,65 €	+ 37.054.683,87 €	+ 18,11%
Mesures PGA 2023-2027	+ 1.890.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA 2023-2027	206.467.476,77 €	241.632.160,65 €	+ 35.164.683,87 €	+ 17,03%

Les ajustements principaux de cette MB1-2026 par rapport au budget initial concernent les amendes administratives (+ 1.800.000,00 €) sur base sur des chiffres réels de 2025 et des recettes actuelles connues début mai 2026 pour l'exercice en cours, les additionnels à l'impôt des personnes physiques en nette hausse (+ 1.034.469,48 €) suite à la réactualisation des projections du SPF Finances ou encore la dotation au Fonds des Communes qui est en augmentation (+ 997.568,29 €) suite à la réestimation budgétaire transmise par le SPW, ce qui s'explique notamment par la hausse de l'inflation depuis le début de l'exercice en cours.

En outre, il convient de pointer la nette diminution des recettes issues des remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène (- 1.064.077,43 €), ce qui est toutefois intégralement compensé par de moindres dépenses en charges d'emprunts.

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial 2026 que la forte augmentation des recettes de transferts par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 s'expliquait principalement par :

- Révision de l'ensemble des règlements taxes et redevances et adoption de nouvelles taxes lors des Conseils communaux des 14 octobre, 18 novembre et 09 décembre 2025, ce qui a un impact favorable direct sur les recettes de transferts (exemples : tarification des parkings, taxe sur la faculté d'utilisation d'un égout ou encore la nouvelle taxe sur les implantations commerciales) ;
- Additionnels à l'impôt des personnes physiques : + 8.607.631,23 € après MB1 suite à l'augmentation des revenus réels de la population depuis 2022, faisant notamment suite aux importantes indexations salariales perçues par les travailleurs en 2022 et 2023 ;
- Additionnels au précompte immobilier : + 6.411.815,79 € suite à l'indexation du revenu cadastral des biens immobiliers résultant de la forte inflation connue en 2022 et 2023 ;
- Fonds des communes : + 6.038.346,67 € après MB1 suite à l'indexation de la dotation résultant notamment de la forte inflation depuis 2022, et ce malgré le maintien de la suppression du pourcent annuel de majoration de l'indexation de cette dotation ;
- Remboursement de charges d'emprunts par le CRAC : + 2.474.185,89 € après MB1, ce qui s'explique quasi-intégralement par la prise en compte, en 2026, des remboursements liés aux tranches 2022 à 2025 du Plan Oxygène (2.824.837,48 € correspondant à 100% de la charge d'intérêts et à 15% de remboursement de capital) ;
- Amendes (administratives, environnement, ...) : + 2.283.003,38 € après MB1 suite à l'adaptation de ces recettes sur base des montants réels constatés en 2025 et 2026 concernant uniquement des sanctions financières faisant suite à des comportements infractionnels ;

- Parkings et horodateurs : + 1.340.000,00 € après MB1 par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique d'une part par les recettes générées par la Scan-car et d'autre part par la révision des règlements relatifs au stationnement, notamment avec une augmentation des tarifs des parkings et des horodateurs ;
- Subvention Namur Capitale : + 691.507,30 € suite à l'indexation de ce subside rétrocédé partiellement à la Zone de Police (+ 493.396,01 € par rapport au PGA), soit une amélioration budgétaire nette de 198.111,29 € ;
- Subvention unique APE : - 438.435,86 € après MB1 par rapport aux prévisions du PGA, ce qui s'explique à la fois par la non indexation de ce subside depuis 2025, par la cession d'une partie des points APE au CPAS suite au transfert de personnel subsidié dans le cadre du transfert du Dispositif d'urgence sociale vers le CPAS depuis le 1^{er} octobre 2023 et par la diminution de 4,4% de cette subvention en 2026 suite aux mesures gouvernementales.

2.4.3. Recettes de dette

Recettes de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Dividendes IDEFIN (IDEG)	2.394.543,39 €	2.067.435,99 €	- 327.107,40 €	- 13,66%
Dividendes AIEG	215.565,94 €	165.946,69 €	- 49.619,25 €	- 23,02%
Dividendes Trans & Wall	0,00 €	15.983,30 €	+ 15.983,30 €	-
Sous total dividendes Intercommunales énergétiques	2.610.109,33 €	2.249.365,98 €	- 360.743,35 €	- 13,82%
Intérêts créditeurs	10.000,00 €	150.000,00 €	+ 140.000,00 €	-
Autres dividendes	0,00 €	2.250,00 €	+ 2.250,00 €	-
Bénéfice d'exploitation du Casino (via Régie foncière)	1.919.024,58 €	2.157.480,02 €	+ 238.455,44 €	+ 12,43%
Autres (apports Régie foncière, remboursements emprunts de tiers, ...)	505.191,07 €	867.463,58 €	+ 362.272,51 €	+ 71,71%
Sous-total des recettes de dette	5.044.324,98 €	5.426.559,58 €	+ 382.234,60 €	+ 7,58%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA 2023-2027	5.044.324,98 €	5.426.559,58 €	+ 382.234,60 €	+ 7,58%

Deux ajustements ont été réalisés lors de cette MB1, à savoir la nette diminution des intérêts créditeurs (- 850.000,00 €) justifiée par le fait que la trésorerie communale ne permet plus d'importants placements et que les taux d'intérêts créditeurs sont moindres, ainsi que l'actualisation du versement du bénéfice d'exploitation du Casino de Namur par la Régie foncière qui est revu à la hausse en 2026 (+ 42.448,94 €) afin d'assurer la concordance des recettes communales avec le budget 2026 de la Régie foncière.

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial 2026 que l'augmentation des recettes de dette par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 s'expliquait principalement par :

- La hausse des intérêts créditeurs des placements de trésorerie en cours et à réaliser en 2026 par le Directeur financier (+ 140.000,00 € après MB1 par rapport au PGA 2023-2027) ;
- La hausse de la recette liée au bénéfice d'exploitation du Casino de Namur (+ 238.455,44 € après MB1) ;
- L'augmentation des charges financières à rembourser par la Régie foncière (+ 362.272,51 €), ce qui est toutefois neutre budgétairement étant entendu que les dépenses y relatives sont également en augmentation dans le budget communal.

A contrario, les dividendes 2026 en provenance des Intercommunales sont moindres que prévus lors de l'élaboration du PGA 2023-2027 (- 360.743,35 € globalement).

2.4.4. Recettes de prélèvement

Recettes de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Prélèvements (emprunt de relance, Plan Oxygène, ...)	0,00 €	21.069.151,33 €	+ 21.069.151,33 €	-
Autres prélèvements + reprises dans provisions (CPAS, ...)	702.885,52 €	702.885,52 €	0,00 €	0,00%
Sous-total des recettes de prélèvement	702.885,52 €	21.772.036,85 €	+ 21.069.151,33 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Total des recettes de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	702.885,52 €	21.772.036,85 €	+ 21.069.151,33 €	-

Un ajustement majeur a été réalisé lors de cette MB1-2026, à savoir l'ajustement du montant du droit de tirage 2026 dans le Plan Oxygène (- 24.608.970,14 €) sur base de la décision du Gouvernement wallon fixant celui-ci à 21.069.151,33 €.

La très nette augmentation des recettes de prélèvement de 21.069.151,33 € après MB1 à l'exercice propre provient intégralement de la prise en compte du rapatriement de ce même montant en provenance du droit de tirage de la tranche 2026 dans le Plan Oxygène de la Région wallonne.

2.5. Ecart détaillés en dépenses : ajustements réalisés en MB1-2026

Globalement, les dépenses de l'exercice propre sont en augmentation de 47.899.980,57 € par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 (après mesures).

Ces écarts sont expliqués par l'ensemble des ajustements intervenus depuis l'actualisation du plan de gestion fin 2021 et sont repris de façon détaillée dans les tableaux qui suivent.

2.5.1. Dépenses de personnel

Dépenses de personnel				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Traitements du personnel statutaire	18.391.023,85 €	20.134.288,96 €	+ 1.743.265,11 €	+ 9,48%
Pécules de vacances du personnel statutaire	1.378.952,01 €	1.488.208,47 €	+ 109.256,46 €	+ 7,92%
Cotisations sociales du personnel statutaire	2.711.759,19 €	2.954.598,10 €	+ 242.838,91 €	+ 8,96%
Cotisations pensions du personnel statutaire	12.000.556,31 €	12.196.753,99 €	+ 196.197,68 €	+ 1,63%
Traitements du personnel contractuel APE	27.747.418,23 €	31.194.161,01 €	+ 3.446.742,78 €	+ 12,42%
Pécules de vacances du personnel contractuel APE	2.015.124,51 €	2.354.614,65 €	+ 339.490,14 €	+ 16,85%
Cotisations sociales du personnel contractuel APE	8.155.777,31 €	9.416.077,73 €	+ 1.260.300,42 €	+ 15,45%
Traitements du personnel contractuel	16.085.428,61 €	15.549.744,03 €	- 535.684,58 €	- 3,33%
Pécules de vacances du personnel contractuel	1.085.532,80 €	1.133.658,54 €	+ 48.125,74 €	+ 4,43%
Cotisations sociales du personnel contractuel	4.708.393,29 €	4.702.170,11 €	- 6.223,19 €	- 0,13%
Second pilier de pension du personnel contractuel	0,00 €	1.543.223,91 €	+ 1.543.223,91 €	-
Traitements du personnel enseignant subventionné	893,39 €	927,81 €	+ 34,41 €	+ 3,85%
Traitements du personnel enseignant "part propre"	3.080.984,94 €	3.227.430,16 €	+ 146.445,22 €	+ 4,75%
Traitements des mandataires	1.317.765,71 €	1.586.205,61 €	+ 268.439,90 €	+ 20,37%
Cotisations de pensions des mandataires	1.027.229,71 €	697.278,80 €	- 329.950,91 €	- 32,12%

Assurance-loi	525.920,47 €	1.331.454,28 €	+ 805.533,81 €	+ 153,17%
Service médical du travail	304.790,49 €	326.564,27 €	+ 21.773,78 €	+ 7,14%
Traitements du personnel de la Régie foncière	864.302,90 €	898.498,70 €	+ 34.195,80 €	+ 3,96%
Chèques-repas + éco-chèques	2.330.348,80 €	2.064.311,60 €	- 266.037,20 €	- 11,42%
Sous-total des dépenses de personnel	103.732.202,52 €	112.800.170,68 €	+ 9.067.968,16 €	+ 8,74%
Mesures PGA 2023-2027	-3.273.638,16 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA 2023-2027	100.458.564,36 €	112.800.170,68 €	+ 12.341.606,32 €	+ 12,29%

Certains ajustements ont été réalisés lors de cette MB1, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'indexation salariale effective de mars 2026 au lieu d'avril 2026 telle que prévue initialement (+ 264.082,12 €), d'une seconde indexation salariale attendue en septembre 2026 (+ 642.326,31 €) ainsi que de diverses adaptations (- 173.819,23 €) dont la suppression des contrats temporaires au service Jeunesse suite à l'arrêt des plaines.

Pour rappel, comme indiqué lors de la présentation du budget initial 2026, la forte hausse des dépenses de personnel de 12.341.606,32 € après MB1 s'explique presque exclusivement par les dix indexations salariales intervenues de 2022 à 2026 ainsi que par la seconde indexation encore à venir lors de cet exercice 2026. Il était impossible de prévoir ces nombreuses indexations salariales lors de l'actualisation du plan de gestion fin 2021.

Il est également à pointer la mise en place du second pilier de pension en faveur du personnel contractuel depuis 2022 (1.543.223,91 € en 2026 après MB1).

2.5.2. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Frais administratifs de perception des additionnels à l'I.P.P.	432.538,68 €	496.932,43 €	+ 64.393,75 €	+ 14,89%
Enlèvement et traitement des immondices (y compris achat de sacs)	10.824.307,64 €	10.705.000,00 €	- 119.307,64 €	- 1,10%
Eaux usées (égouttage)	42.355,00 €	36.680,00 €	- 5.675,00 €	- 13,40%
Téléphonie fixe et mobile	348.127,24 €	398.000,00 €	+ 49.872,76 €	+ 14,33%
Informatique	1.808.675,95 €	2.706.500,00 €	+ 897.824,05 €	+ 49,64%
Correspondance	541.216,08 €	1.050.000,00 €	+ 508.783,92 €	+ 94,01%
Documents administratifs	48.000,00 €	42.000,00 €	- 6.000,00 €	- 12,50%
Frais de déplacements et de séjours	527.806,65 €	545.405,00 €	+ 17.598,35 €	+ 3,33%
Frais de représentations et de réceptions	380.206,50 €	443.500,00 €	+ 63.293,50 €	+ 16,65%
Frais de formation du personnel	173.849,73 €	285.000,00 €	+ 111.150,27 €	+ 63,93%
Frais d'élections	5.000,00 €	15.000,00 €	+ 10.000,00 €	+ 200,00%
Frais de poursuites et de procédures	763.114,67 €	737.650,00 €	- 25.464,67 €	- 3,34%
Charroi (impôt sur les véhicules)	29.246,46 €	37.000,00 €	+ 7.753,54 €	+ 26,51%
Carburant	588.438,86 €	701.000,00 €	+ 112.561,14 €	+ 19,13%
Eau	562.944,57 €	480.000,00 €	- 82.944,57 €	- 14,73%
Chauffage et éclairage des bâtiments communaux	2.656.200,79 €	5.010.000,00 €	+ 2.353.799,21 €	+ 88,62%
Eclairage public	615.000,00 €	785.000,00 €	+ 170.000,00 €	+ 27,64%
Fournitures administratives	242.500,00 €	85.300,00 €	- 157.200,00 €	- 64,82%
Fournitures techniques	5.726.456,12 €	4.907.005,83 €	- 819.450,29 €	- 14,31%
Matériel pour la voirie (signalisation, entretien, ...)	935.074,87 €	1.212.902,00 €	+ 277.827,13 €	+ 29,71%
Honoraires	356.134,19 €	412.923,00 €	+ 56.788,81 €	+ 15,95%
Navettes publiques	1.262.275,30 €	1.010.000,00 €	- 252.275,30 €	- 19,99%
Assurances des bâtiments	187.648,19 €	250.000,00 €	+ 62.351,81 €	+ 33,23%
Frais d'entretien des bâtiments	699.232,13 €	687.000,00 €	- 12.232,13 €	- 1,75%
Assurances du charroi	220.762,58 €	180.000,00 €	- 40.762,58 €	- 18,46%
Frais d'entretien du charroi	422.760,34 €	509.000,00 €	+ 86.239,66 €	+ 20,40%
Assurance responsabilité civile	215.196,91 €	392.800,00 €	+ 177.603,09 €	+ 82,53%
Vêtements de travail	311.271,35 €	332.000,00 €	+ 20.728,65 €	+ 6,66%
Frais extrascolaires (crèches, garderies, ...)	730.000,00 €	1.100.000,00 €	+ 370.000,00 €	+ 50,68%

Frais enseignement (plaines, classes diverses, ...)	1.186.538,78 €	994.000,00 €	- 192.538,78 €	- 16,23%
Mesures de sécurité et Plan d'urgence	90.512,66 €	200.500,00 €	+ 109.987,34 €	+ 121,52%
Précompte immobilier	397.372,64 €	461.000,00 €	+ 63.627,36 €	+ 16,01%
Loyers des biens loués	622.550,47 €	695.500,00 €	+ 72.949,53 €	+ 11,72%
Fonctionnement du téléphérique	723.810,48 €	799.411,85 €	+ 75.601,37 €	+ 10,44%
Autres (piscines, enlèvement de véhicules, frais financiers administratifs, ...)	2.759.680,89 €	3.450.436,12 €	+ 690.755,23 €	+ 25,03%
Sous-total des dépenses de fonctionnement	37.436.806,72 €	42.154.446,23 €	+ 4.717.639,51 €	+ 12,60%
Mesures PGA 2023-2027	-700.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de fonctionnement après mesures PGA 2023-2027	36.736.806,72 €	42.154.446,23 €	+ 5.417.639,51 €	+ 14,75%

Les principaux ajustements réalisés lors de cette MB1 concernent la diminution du précompte mobilier (- 225.000,00 €), la baisse des frais de correspondance et d'affranchissements (- 150.000,00 €), la diminution du coût de l'éclairage public (- 100.000,00 €), l'augmentation des loyers et charges locatives (+ 140.000,00 €) ou encore la hausse du fonctionnement informatique (+ 87.500,00 €).

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial 2026 que la forte augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 traduisait majoritairement :

- L'explosion du coût des dépenses énergétiques suite au très haut niveau d'inflation connu en 2022 et 2023. En effet, il est à pointer une augmentation de 2.353.799,21 € pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments communaux, une hausse de 170.000,00 € après MB1 pour l'éclairage public (consommation et entretien) ainsi qu'un accroissement de 112.561,14 € du carburant nécessaire à l'utilisation de l'ensemble des véhicules de la Ville. Ces diverses dépenses seront revues lors de la prochaine MB ou lors du budget initial 2027 en fonction des conséquences de l'actualité géopolitique sur le coût des énergies ;
- Une importante augmentation des dépenses informatiques (+ 897.824,05 €), principalement pour renforcer la sécurité du réseau informatique et pour recourir temporairement à des marchés de services afin d'assurer la maintenance du réseau ;
- La hausse des frais de correspondance (+ 508.783,92 € après MB1) suite à la forte hausse des courriers transmis (Scan-car et écoles notamment).

Il est néanmoins important de rappeler que la hausse importante de ces dépenses de fonctionnement est contenue par les éléments suivants :

- Ajustements techniques réalisés lors de la MB1-2025 (diminution globale de l'ordre d'un million d'euros) ;
- Mesures de gestion décidées par le Collège lors de la MB1-2025 (diminution globale de l'ordre de 700.000,00 €) ;
- Réduction des dépenses relatives aux navettes publiques (- 252.275,30 € après MB1 par rapport au PGA 2023-2027).

2.5.3. Dépenses de transferts

Dépenses de transferts				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Intervention au CPAS	20.627.679,38 €	25.197.290,56 €	+ 4.569.611,18 €	+ 22,15%
Intervention à la Zone de Police	23.473.335,28 €	27.587.285,95 €	+ 4.113.950,67 €	+ 17,53%
Dotations « Namur Capitale » pour la Zone de Police	3.888.603,99 €	4.382.000,00 €	+ 493.396,01 €	+ 12,69%
Intervention à la Zone de Secours NAGE	4.960.592,98 €	6.240.236,08 €	+ 1.279.643,10 €	+ 25,80%
Primes syndicales	76.000,00 €	76.000,00 €	0,00 €	0,00%
Intervention Fabriques d'église et Maison de la laïcité	1.201.499,70 €	1.318.000,00 €	+ 116.500,30 €	+ 9,70%
Cotisations intercommunales	436.451,92 €	511.318,41 €	+ 74.866,49 €	+ 17,15%
Autres cotisations	164.225,52 €	192.913,82 €	+ 28.688,30 €	+ 17,47%
Subvention Centre culturel régional	1.082.636,90 €	1.062.996,64 €	- 19.640,26 €	- 1,81%
Subvention NEW	400.632,54 €	414.000,00 €	+ 13.367,46 €	+ 3,34%
Subvention Namur Centreville	238.135,08 €	199.000,00 €	- 39.135,08 €	- 16,43%
Subvention Comité Animation Citadelle	378.851,26 €	360.000,00 €	- 18.851,26 €	- 4,98%
Subvention cinémas "Art et essais"	242.412,44 €	184.748,63 €	- 57.663,81 €	- 23,79%
Subvention "Art vocal et musiques anciennes"	482.283,06 €	547.182,72 €	+ 64.899,66 €	+ 13,46%
Subvention FIFF	219.003,90 €	160.000,00 €	- 59.003,90 €	- 26,94%
Subvention Office du Tourisme	477.529,69 €	397.000,00 €	- 80.529,69 €	- 16,86%
Subvention Comités Fêtes Wallonie	182.550,00 €	118.000,00 €	- 64.550,00 €	- 35,36%
Subvention Boukè (Canal C)	227.310,75 €	152.000,00 €	- 75.310,75 €	- 33,13%
Subvention SONEFA	2.405.850,74 €	2.632.626,61 €	+ 226.775,87 €	+ 9,43%
Subvention KIKK pour Pavillon numérique	300.000,00 €	24.000,00 €	- 276.000,00 €	- 92,00%
Subventions associations sportives	502.200,00 €	395.940,00 €	- 106.260,00 €	- 21,16%
Subventions associations jeunesse	249.700,00 €	187.222,00 €	- 62.478,00 €	- 25,02%
Subventions associations culturelles	557.210,00 €	597.460,00 €	+ 40.250,00 €	+ 7,22%
Intervention dans les emprunts CRAC	766.001,02 €	696.358,02 €	- 69.643,00 €	- 9,09%
Non-valeurs	67.800,00 €	32.570,00 €	- 35.230,00 €	- 51,96%

Subventions sociales	287.730,14 €	484.847,00 €	+ 197.116,86 €	+ 68,51%
Autres (dont projets sociaux, ...)	1.646.601,40 €	1.753.992,50 €	+ 107.391,10 €	+ 6,52%
Sous-total des dépenses de transferts	65.542.827,69 €	75.904.988,94 €	+ 10.362.161,25 €	+ 15,81%
Mesures PGA 2023-2027	-1.300.000,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de transferts après mesures PGA 2023-2027	64.242.827,69 €	75.904.988,94 €	+ 11.662.161,25 €	+ 18,15%

Les principaux ajustements réalisés en dépenses de transferts en MB1 concernent la diminution du subside à l'ASBL KIKK pour le Pavillon numérique (- 250.000,00 €) étant entendu que cette subvention sera dorénavant directement versée à l'ASBL par la Région wallonne (neutre budgétairement puisque la recette y liée a été simultanément supprimée), la réduction des dotations ordinaires aux Fabriques d'église (- 100.000,00 €) sur base des chiffres réels 2026 ou encore la hausse de la dotation spécifique « Transfert du dispositif d'urgence sociale » en faveur du CPAS (+ 44.265,71 €) sur base des chiffres réels 2025 (neutre budgétairement pour les deux entités).

Pour rappel, il avait été constaté lors de la présentation du budget initial 2026 que l'augmentation des dépenses de transferts par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 s'expliquait principalement par :

- Dotation au CPAS : + 4.569.611,18 € après MB1, ce qui s'explique notamment par :
 - L'augmentation de la dotation générale au CPAS (24.152.717,33 € en 2026) faisant suite aux nombreuses indexations des salaires et de l'aide sociale de 2022 à 2024 ainsi qu'à la prise en compte de l'indexation prévue en 2026, ce qui n'était pas prévu fin 2021 lors de l'actualisation du plan de gestion pour 2023-2027. Il est à noter que cette dotation, à nouveau augmentée en 2026 pour prendre en charge le déficit du CPAS, tient compte de la diminution de 800.000,00 € prévue dans le plan de gestion correspondant à la « mesure CPAS » ;
 - L'inscription de nouvelles dotations spécifiques non prévues lors de l'actualisation du plan de gestion, à savoir :
 - La dotation « Second pilier » (17.596,20 € en 2026 après MB1) faisant suite à l'instauration du second pilier de pension pour le personnel contractuel en 2022 ;
 - La dotation « Transfert de l'urgence sociale » (1.026.977,03 € en 2026 après MB1) faisant suite au transfert du Dispositif d'urgence sociale au CPAS lors du dernier trimestre 2023 (budgétairement neutre pour les deux entités). Il est important de signaler que cette dotation a été diminuée budgétairement de 190.000,00 € afin de contrebalancer la dépense de fonctionnement relative à la réformation des « Articles 60 », rendant obligatoire la facturation de ces prestations depuis le 1^{er} janvier 2025, ainsi que la dépense de personnel relative à une collaboratrice détachée au sein du cabinet de la Présidente (opérations budgétairement neutres) ;
- Dotation à la Zone de Police : + 4.113.950,67 €, ce qui s'explique à la fois par les indexations salariales depuis 2022, les dépenses de la Zone étant constituées de plus de 85% de dépenses de personnel, et par les mesures de renforcement des effectifs policiers depuis 2024 avec une augmentation annuelle structurelle de la dotation à hauteur de 510.000,00 € ;

- Dotation à la Zone de Secours NAGE : + 1.279.643,10 € uniquement en ce qui concerne le financement par la Ville de Namur, et ce suite une nouvelle fois aux multiples indexations salariales subies depuis 2022, les dépenses de la Zone de Secours étant constituées de plus de 85% de dépenses de personnel. Il est néanmoins à rappeler que le financement des Zones de Secours est progressivement repris par les Provinces depuis 2025 avec comme objectif de mettre un terme aux dotations communales d'ici 2030, ce qui permet de limiter le montant de l'écart par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027. Comme indiqué préalablement, les modifications budgétaires finales de cet exercice 2026 permettront de réduire cette dotation communale au travers du refinancement provincial ;
- Dotation Namur Capitale pour la Zone de Police : + 493.396,01 € suite à l'indexation de la subvention perçue par la Ville qui est à rétrocéder partiellement à la Zone de Police (amélioration budgétaire nette de 198.111,29 € pour la Ville) ;
- Dotation globale aux Fabriques d'église : + 116.500,30 € après MB1 par rapport aux prévisions du PGA 2023-2027 suite à la forte inflation de 2022 ayant engendré une hausse généralisée des coûts de fonctionnement des Fabriques d'église (dépenses énergétiques pour chauffer et éclairer les églises, biens et services relatifs à la célébration du culte, ...) ainsi que des salaires indexés des employés des Fabriques d'église (sacristains, chantres, organistes, ...) ;
- Subventions sociales : + 197.116,86 € après MB1, ce qui se justifie principalement par les aides complémentaires octroyées depuis l'exercice 2024 afin de soutenir financièrement les associations travaillant dans les quartiers sociaux (aide alimentaire et renforcement des structures d'accueil) ;
- Dotation à la SONEFA : + 226.775,87 € suite à l'indexation décidée en 2024.

Il est néanmoins important de rappeler que la hausse importante de ces dépenses de transferts est contenue par les éléments suivants :

- Suppression intégrale de la subvention de 500.000,00 € dédiée à l'ASBL Namur 2030 suite à la sélection de la ville de Leuven comme Capitale européenne de la Culture en 2030 ;
- Mesure de gestion concernant les entités para-communales (CAC, Namur Centreville, NEW et OTN) : réduction linéaire limitée à 10% de leur subventionnement annuel. La SONEFA est, quant à elle, « immunisée » au vu des importantes difficultés rencontrées dans le secteur de la petite enfance ;
- Mesure de gestion concernant le monde associatif : réduction linéaire de 20% des subventionnements des associations, sauf pour les associations œuvrant pour lutter contre la grande précarité qui ont été « immunisées » en reconnaissance de l'importance des enjeux sociaux et humains auxquels elles répondent ;
- Mesure de gestion concernant les primes : suppression de toutes les primes (reprises en « Autres subventions » : + 107.391,10 € après MB1 par rapport au PGA 2023-2027), hormis celles destinées à soutenir les commerces et activités libérales dans le cadre des travaux d'extension du piétonnier qui sont maintenues à 700.000,00 € en 2026, à savoir :
 - Subsidés développement économique : - 80.000,00 € ;
 - Primes environnementales : - 11.000,00 € ;
 - Primes mandat gestion logements : - 45.000,00 € ;
 - Primes pour la transition écologique : - 50.000,00 €.

2.5.4. Dépenses de dette

Dépenses de dette				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Intérêts débiteurs	25.000,00 €	50.000,00 €	+ 25.000,00 €	+ 100,00%
Charges d'emprunts "part-propre" + MTN	21.003.805,37 €	21.134.732,27 €	+ 130.926,90 €	+ 0,62%
Charges d'emprunts TONUS + OXYGENE	3.994.231,83 €	11.037.453,24 €	+ 7.043.221,41 €	+ 176,33%
Interventions au CRAC + assainissement	199.987,88 €	0,00 €	- 199.987,88 €	- 100,00%
Charges d'emprunts de tiers (dont Régie foncière)	410.992,91 €	818.902,20 €	+ 407.909,29 €	+ 99,25%
Charges d'emprunts de l'Autorité supérieure	1.857.493,77 €	1.733.002,74 €	- 124.491,03 €	- 6,70%
Dette "fonction Police" (1999-2001)	75.973,09 €	95.872,35 €	+ 19.899,26 €	+ 26,19%
Charges rénovation ADEPS	892.986,92 €	0,00 €	- 892.986,92 €	- 100,00%
Charges des projets d'attractivité urbaine - métropolitaine	879.256,73 €	1.223.164,39 €	+ 343.907,66 €	+ 39,11%
Charges de la Zone de Secours NAGE	740.709,44 €	832.984,94 €	+ 92.275,50 €	+ 12,46%
Autres (principalement intérêts de retard et remboursements de prêts garantis)	123.200,00 €	21.000,00 €	- 102.200,00 €	- 82,95%
Sous-total des dépenses de dette	30.203.637,94 €	36.947.112,13 €	+ 6.743.474,19 €	+ 22,33%
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de dette après mesures PGA 2023-2027	30.203.637,94 €	36.947.112,13 €	+ 6.743.474,19 €	+ 22,33%

Il est à constater, lors de cette MB1, une baisse globale de la dette de 1.304.065,69 € par rapport au budget initial 2026, ce qui s'explique uniquement par l'ajustement de la charge de la dette relative à la tranche 2025 du crédit Oxygène (- 1.304.065,69 €).

Il est important de rappeler que l'importante hausse de 6.743.474,19 € (après MB1) s'explique à la fois par l'intégration de la charge brute d'emprunts relative aux tranches 2022 à 2025 du Plan Oxygène, évaluée globalement après MB1 à 6.797.284,35 € pour l'exercice 2026 (charge non prévue au PGA 2023-2027 mais compensée partiellement par une recette de 2.824.837,48 € après MB1, soit une charge nette de 3.972.446,87 € en 2026) et par la hausse des taux d'emprunts suite aux augmentations successives des taux directeurs décidées par la Banque centrale européenne pour limiter l'inflation.

Par ailleurs, un accroissement du volume d'emprunts est à constater en raison notamment des différents projets engagés ou budgétisés subissant des majorations importantes de prix en lien avec la forte inflation subie depuis fin 2021.

Enfin, il est important de rappeler que la croissance des taux a également entraîné une consolidation plus rapide que prévue de toute une série d'emprunts afin de limiter l'impact de cette hausse des taux.

2.5.5. Dépenses de prélèvement

Dépenses de prélèvement				
Libellé	Prévision PGA pour 2026	MB1-2026	Ecart (€)	Ecart (%)
Alimentation des provisions	0,00 €	11.735.099,29 €	+ 11.735.099,29 €	-
Sous-total des dépenses de prélèvement	0,00 €	11.735.099,29 €	+ 11.735.099,29 €	-
Mesures PGA 2023-2027	0,00 €	0,00 €	-	-
Sous-total des dépenses de prélèvement après mesures PGA 2023-2027	0,00 €	11.735.099,29 €	+ 11.735.099,29 €	-

La très nette augmentation des dépenses de prélèvement à l'exercice propre, à savoir un montant de 11.735.099,29 € (en diminution de 20.204.409,52 € lors de cette MB1), s'explique à la fois par l'alimentation de la provision « Plan Oxygène » en 2026 pour un montant de 5.735.099,29 € qui a été déterminé en équilibrant le résultat global de l'exercice 2026, ce qui n'avait pas été prévu lors de l'actualisation du plan de gestion 2023-2027, et par l'approvisionnement de la dotation spécifique « Zone de Police » pour un montant de 6.000.000,00 € (mouvement exceptionnel).

3. Projections actualisées 2027-2031

3.1. Préalable

Pour rappel, les projections quinquennales qui suivent ont été redéfinies dans leurs paramètres et leurs taux lors de l'actualisation du plan de gestion présentée au Conseil du 14 décembre 2021.

La projection quinquennale actualisée tient compte de l'ensemble des informations disponibles à la date du 28 mai 2026, à savoir notamment :

- Une nouvelle base : la MB1-2026 actant notamment l'indexation salariale de mars 2026 ;
- L'actualisation des prévisions du Bureau fédéral du Plan du 05 mai 2026 concernant les prochaines indexations salariales prévues en septembre 2026, mars 2027 et novembre 2027, les indexations salariales étant ensuite projetées tous les 18 mois à partir de juillet 2029 ;
- De diverses informations obtenues depuis la précédente actualisation, comme par exemple l'actualisation de la dotation au Fonds des Communes et des recettes additionnelles à l'I.P.P. ;
- De la trajectoire actualisée du CPAS tenant compte de la charge pension relative au CHRSM ;
- De nouvelles hypothèses en fonction de récents éléments d'information, comme par exemple l'actualisation des charges de la dette en lien avec le Plan Oxygène 2022-2026 ;
- La suppression de la subvention de la Région wallonne en faveur de l'ASBL KIKK (250.000,00 €) qui transitait alors par le budget communal.

A noter que les ajustements non structurels (exemple : l'augmentation des dépenses de fonctionnement relatives à l'acquisition de 28 défibrillateurs) ont été retranchés de ces projections quinquennales.

Les montants définitifs issus du Plan Oxygène 2022-2026 sont désormais connus et intégrés dans la nouvelle maquette budgétaire, à savoir :

- 2022 : 21.699.362,00 € ;
- 2023 : 23.933.428,00 € ;
- 2024 : 17.800.000,00 € ;
- 2025 : 24.103.217,48 € ;
- 2026 : 21.069.151,33 €.

Le montant global de 108.605.158,81 € remplace donc le montant projeté depuis fin 2021 de 158.695.303,65 €, ce qui impacte le montant cumulé des réserves et provisions de l'ordre de 50 millions d'euros mais qui a un impact favorable sur les futurs déficits structurels, étant entendu que cette somme ne sera dès lors pas à rembourser (moindre charge annuelle nette de l'ordre de 2,1 millions d'euros).

Cette projection 2027-2031 se veut donc la plus réaliste possible en fonction des informations disponibles au moment de leur actualisation. Néanmoins, il est important de rappeler que les nombreuses incertitudes à long terme (fluctuations économiques, événements externes, actualité géopolitique, décisions des Autorités supérieures, ...) rendent cet exercice particulièrement périlleux.

Dès lors, il importe de régulièrement réévaluer les hypothèses de base et d'intégrer les nouvelles informations financières au fil des travaux budgétaires.

3.2. Rappel des résultats de la projection 2023-2027

Pour rappel, la projection actualisée 2023-2027 (après mesures PGA et hors Plan Oxygène) présentée au Conseil du 14 décembre 2021 présentait la trajectoire suivante :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration du BI-2022	
Projection 2023	- 2.932.343,49 €
Projection 2024	- 4.696.739,05 €
Projection 2025	- 6.865.572,87 €
Projection 2026	- 8.051.924,18 €
Projection 2027	- 9.122.635,94 €

3.3. Résultats de la projection 2027-2031

Sous réserve des paramètres et des hypothèses qui sous-tendent la projection et de l'intégration des mesures décidées, la tendance 2027-2031 (cf. détail aux pages 67-73) se présenterait comme suit :

Résultats globaux après mesures PGA et intégration de la MB1-2026	
Projection 2027	- 15.959.110,57 €
Projection 2028	- 19.824.107,78 €
Projection 2029	- 22.615.308,66 €
Projection 2030	- 23.762.997,64 €
Projection 2031	- 27.429.066,87 €

Il est à constater une très nette détérioration structurelle en 2027 s'expliquant par un accroissement de tous les secteurs de dépenses qui est largement supérieur à l'accroissement des recettes.

En tenant compte du prélèvement de la tranche 2026 du Plan Oxygène communiqué par le CRAC (21.069.151,33 €) et de l'alimentation des réserves et provisions permettant d'équilibrer le résultat global de l'exercice 2026 (5.735.099,29 €), **les réserves et provisions mobilisables présumées** sont ainsi estimées au montant global de **82.217.369,08 € au 31 décembre 2026** (cf. page 11 du présent rapport pour le détail).

Ces projections budgétaires actualisées tiennent compte depuis le budget initial 2026 de l'ensemble des mesures de gestion décidées en 2025, à savoir notamment :

- La réduction des dépenses de fonctionnement ;
- La réduction des dépenses de transferts via la suppression de l'ensemble des primes (hors primes aux commerçants maintenue jusque 2027 inclus) ainsi que la diminution des subventions (- 10% pour les entités para-communales (hors SONEFA) et - 20% pour le monde associatif (hors associations œuvrant pour lutter contre la grande précarité) ;
- L'augmentation des recettes de prestations et de transferts via la révision de l'ensemble des règlements taxes et redevances et la création de nouvelles taxes ;
- L'augmentation des recettes de transferts via l'élargissement de la révision ciblée des revenus cadastraux (maisons dites « sans confort ») afin d'augmenter la recette nette complémentaire des additionnels au précompte immobilier de l'ordre de 1.000.000 € par an dès 2030 (hausse progressive de 250.000 € par an dès 2027).

Il est cependant à constater que le Plan Oxygène limité au montant global de 108.605.158,81 € est insuffisant que pour équilibrer les résultats globaux déficitaires prévus dès 2031, et ce malgré la ponction de la totalité des réserves et provisions mobilisables préalablement constituées. En effet, il manquerait un montant de 27.373.222,45 € afin de pouvoir couvrir le déficit de l'exercice 2031.

4. Suivi des ratios d'endettement

La circulaire du 20 décembre 2024, modifiant la circulaire budgétaire 2025 du 30 mai 2024, a apporté certaines précisions quant à la méthode de calcul des ratios d'endettement à appliquer depuis les premières modifications budgétaires de l'exercice 2025.

Par ailleurs, il est important de signaler qu'il a été notifié aux communes sous plan de gestion que le ratio des charges financières est désormais ramené à 15,50%, contre 17,50% jusque fin 2024.

4.1. Ratio du volume de la dette

Ratio du volume de la dette		
Recettes ordinaires	279.541.817,27	Recettes ordinaires de l'exercice propre 2026
Recettes antérieures	3.178.667,73 €	Recettes ordinaires des exercices antérieurs
Soldes FRO et Provisions	83.022.254,60 €	Soldes présumés FRO et Provisions 2026
Emprunts rapatriés à l'ordinaire	- 21.069.151,33 €	Crédit Oxygène 2026
Recettes globales (RG)	344.673.588,27 €	
Emprunts inscrits au dernier compte clôturé	329.650.880,52 €	Compte 2025
Prévision des emprunts	98.960.390,41 €	Emprunts 2026 et antérieurs
Situation cumulée de la dette	428.611.270,93 €	
Ratio VD = Situation cumulée de la dette / RG	124,35 %	inférieur à 125,00%
➔ Seuil "volume de la dette" (= RG X 125%)		430.841.985,99 €

Il est à constater que le ratio du volume de la dette (124,35%) respecte à nouveau le seuil maximal fixé à 125,00% par l'Autorité de tutelle.

Cette amélioration est principalement due à la nette diminution de la prévision des emprunts arrêtée à l'occasion de cette modification budgétaire. En effet, le solde des emprunts à contracter afin de financer des dépenses déjà engagées au cours des exercices précédents (crédits « compensatoires ») ne s'élève désormais plus qu'à 57.519.423,39 € contre 73.653.196,04 € lors de la MB2-2025. L'actualisation de la tranche 2026 du droit de tirage du Plan Oxygène (- 24.608.970,14 €) ainsi que la maîtrise du volume d'emprunts destiné à financer le programme d'investissements influencent également favorablement ce ratio.

Ce ratio évolue de la façon suivante depuis le précédent budget :

Evolution du ratio du volume de la dette				
BI-2025	MB1-2025	MB2-2025	BI-2026	MB1-2026
140,29%	178,83%	136,74%	130,70%	124,35%

Il importe de rappeler que le fort dépassement technique constaté lors de la MB1-2025 était notamment imputable à l'inscription des recettes compensatoires d'emprunts nécessaires à l'exécution d'un marché financier ne pouvant attendre la clôture des comptes 2024. Habituellement, ces crédits compensatoires ne sont réinscrits qu'une fois le compte de l'exercice précédent clôturé.

4.2. Ratio des charges financières

Ratio des charges financières		
Charges totales des dettes	27.783.758,22 €	Total net des « 21 » et « 91 »
Recettes propres nettes (RPN)	249.495.013,28 €	
Ratio CF = Charges totale des dettes / RPN	11,14 %	inférieur à 15,50%
→ Seuil "charges financières" (= RPN x 15,50%)		38.671.727,06 €

Il est à observer que le ratio des charges financières (11,14%) respecte également le seuil maximal fixé à 15,50% et n'évolue que peu depuis le précédent travail budgétaire (11,41%).

Ce ratio évolue de la façon suivante depuis le précédent budget :

Evolution du ratio des charges financières				
BI-2025	MB1-2025	MB2-2025	BI-2026	MB1-2026
11,88%	10,27%	10,30%	11,41%	11,14%

Le ratio du volume de la dette et le ratio des charges financières n'étant pas en dépassement, le service extraordinaire 2026 après MB1 peut dès lors être approuvé par l'Autorité de tutelle conformément à la circulaire budgétaire.

4.3. Balise d'emprunt

Afin de maîtriser l'endettement communal, il a été décidé de prévoir **une balise d'emprunt annuelle interne limitée à 13 millions d'euros dans le cadre des mesures de gestion prises par le Collège.**

Au terme de cette première modification budgétaire de l'exercice en cours, la balise d'emprunt annuelle s'établit comme suit :

Balise d'emprunt annuelle – MB1-2026	
Balise annuelle 2026	13.000.000,00 €
Récupération compte 2025	+ 1.203.216,12 €
Balise 2026 actualisée	14.203.216,12 €
Utilisation après MB1-2026 (exercice propre)	- 12.295.119,51 €
Utilisation après MB1-2026 (exercices antérieurs)	- 1.904.744,11 €
Solde disponible en 2026	3.352,50 €

Suite à la clôture du compte 2025, le montant des crédits budgétaires « emprunts » non mobilisés s'élève à 1.203.216,12 €, portant dès lors la balise annuelle 2026 à 14.203.216,12 €.

Après déduction des dépenses de l'exercice propre et des exercices antérieurs financées par voie d'emprunts, la balise affiche un solde positif de 3.352,50 €.

D. Annexes :

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement
2. Evolution de la charge de la dette
3. Projections 2027-2031 après MB1-2026

1. Tableaux d'évolution des ratios de dépenses de personnel et de fonctionnement

Balises de dépenses de personnel									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2030 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2031 (avec mesures PGA)
Dépenses de personnel									
TOTAL des dépenses de personnel (DOP)	103.130.523,11 €	107.533.612,03 €	112.067.581,48 €	112.800.170,68 €	118.445.260,77 €	122.552.897,46 €	125.750.245,28 €	130.289.547,99 €	135.145.335,98 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	249.589.898,20 €	254.732.846,13 €	268.821.424,03 €	267.806.717,98 €	275.658.685,26 €	282.857.603,97 €	289.645.729,72 €	295.426.315,57 €	305.046.526,77 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	233.162.071,46 €	238.441.395,73 €	255.012.733,32 €	257.769.780,42 €	256.692.005,46 €	260.645.036,33 €	264.559.206,81 €	269.100.494,80 €	274.964.268,36 €

Balises de personnel convenues avec le CRAC : DOP/DO totales : maximum 42,50% - DOP/RO totales : maximum 43,50%									
Personnel - dépenses : DOP/DOT : max 42,50%	41,32%	42,21%	41,69%	42,12%	42,97%	43,33%	43,42%	44,10%	44,30%
Personnel - recettes : DOP/ROT : max 43,50%	44,23%	45,10%	43,95%	43,76%	46,14%	47,02%	47,53%	48,42%	49,15%

Balises de dépenses de fonctionnement									
Commune / Ville de NAMUR Tableau CRAC	Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Prévision BI-2027 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2028 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2029 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2030 (avec mesures PGA)	Prévision BI-2031 (avec mesures PGA)
Dépenses de fonctionnement									
TOTAL des dépenses de fonctionnement (DOF)	37.442.764,53 €	37.848.914,28 €	42.199.339,97 €	42.154.446,23 €	43.406.029,03 €	44.829.355,36 €	46.522.052,21 €	48.062.580,53 €	49.456.264,77 €

Dépenses et recettes ordinaires totales (DOT & ROT)									
TOTAL des dépenses hors prélèvement (DOT)	249.589.898,20 €	254.732.846,13 €	268.821.424,03 €	267.806.717,98 €	275.658.685,26 €	282.857.603,97 €	289.645.729,72 €	295.426.315,57 €	305.046.526,77 €
TOTAL des recettes hors prélèvement (ROT)	233.162.071,46 €	238.441.395,73 €	255.012.733,32 €	257.769.780,42 €	256.692.005,46 €	260.645.036,33 €	264.559.206,81 €	269.100.494,80 €	274.964.268,36 €

Balises de fonctionnement convenues avec le CRAC : DOF/DO totales : maximum 17,50% - DOF/RO totales : maximum 18,00%									
Fonctionnement - dépenses : DOF/DOT : max 17,50%	15,00%	14,86%	15,70%	15,74%	15,75%	15,85%	16,06%	16,27%	16,21%
Fonctionnement - recettes : DOF/ROT : max 18,00%	16,06%	15,87%	16,55%	16,35%	16,91%	17,20%	17,58%	17,86%	17,99%

2. Évolution de la charge nette de la dette

Balise coût net de la charge de la dette				
Dépenses totales de dette	Compte 2024	Compte 2025	BI-2026	MB1-2026
	31.565.445,26 €	33.508.338,08 €	38.251.177,82 €	36.947.112,13 €

À augmenter en dépenses					
00080/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2007	139.673,67 €	139.673,67 €	125.506,02 €	125.506,02 €
00081/434-01	Contrib. dans charges du prêt Tonus 2008	553.724,85 €	553.724,85 €	497.558,37 €	497.558,37 €
00082/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2006	18.023,17 €	18.023,17 €	17.887,12 €	17.887,12 €
00083/434-01	Contrib. dans charges solde prêt Tonus 2007	27.821,10 €	27.821,10 €	27.611,10 €	27.611,10 €
00084/434-01	Contrib. dans charges d'intérêts des autres pouvoirs publics	33.387,53 €	33.387,53 €	27.795,41 €	27.795,41 €
000/211-01	Charges projet Adepts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
138/211AT-01	Charges projets « Attractivité urbaine »	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total augmentation dépenses		772.630,32 €	772.630,32 €	696.358,02 €	696.358,02 €

À déduire en recettes					
00020/464-01	Ristourne CRAC remboursement anticipé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
000/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	67.173,42 €	72.922,06 €	68.804,09 €	68.804,09 €
000/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembour.s.périod.des emprunts	78.629,29 €	96.695,33 €	97.260,14 €	97.260,14 €
00066/464-01	Remboursement par l'Autorité supérieure des charges du prêt Oxygène	2.141.682,17 €	2.622.122,86 €	3.888.914,91 €	2.824.837,48 €
00073/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	1.667.975,81 €	1.526.406,45 €	1.473.825,88 €	1.473.825,88 €
00080/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	407.298,76 €	389.735,12 €	372.753,06 €	372.753,06 €
00081/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	1.614.702,64 €	1.545.073,03 €	1.477.749,02 €	1.477.749,02 €
00082/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	122.308,65 €	113.252,08 €	108.638,35 €	108.638,35 €
00083/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	188.799,31 €	174.819,32 €	167.697,43 €	167.697,43 €
00084/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	112.997,78 €	114.982,30 €	116.263,18 €	116.263,18 €
000818/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	2.274,08 €	162,43 €	0,00 €	0,00 €
00074/466-05	Remboursement emprunts Tonus - Hôpitaux	51.393,18 €	48.587,88 €	46.396,18 €	46.396,18 €
124/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	141,16 €	98,99 €	456,56 €	456,56 €
124/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	15.099,08 €	13.967,68 €	12.836,29 €	12.836,29 €
124/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembour.s.périod.des emprunts	54.605,00 €	54.605,00 €	54.605,00 €	54.605,00 €
124/893-01	Remb.périodique par les tiers des emprunts à leur charge	946,33 €	986,72 €	6.230,42 €	6.230,42 €
136/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	9.507,70 €	8.331,42 €	7.130,58 €	7.130,58 €

136/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	31.561,01 €	32.557,31 €	33.589,64 €	33.589,64 €
131/261SP-03	Remboursement intérêts prêts Service social du personnel	1.045,76 €	797,50 €	2.000,00 €	2.000,00 €
137/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
137/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
351/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	177.362,89 €	161.331,79 €	146.751,57 €	146.751,57 €
351/485-48	Rembt charges emprunts par Zone NAGE	751.318,47 €	758.834,07 €	640.000,00 €	640.000,00 €
351/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	344.692,64 €	344.692,64 €	344.692,64 €	344.692,64 €
421/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
421/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	15.954,30 €	14.627,25 €	13.340,45 €	13.340,45 €
421/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €	53.493,24 €
421/893-01	Remb.périodique par les tiers des emprunts à leur charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
722/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	96.677,97 €	89.325,98 €	50.749,30 €	50.749,30 €
722/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	174.532,94 €	179.323,40 €	184.248,61 €	184.248,61 €
764/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	62.149,38 €	56.518,00 €	54.337,23 €	54.337,23 €
764/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	160.990,77 €	162.208,27 €	166.663,99 €	166.663,99 €
771/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	25.170,58 €	22.604,29 €	20.149,27 €	20.149,27 €
771/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	58.614,22 €	60.946,47 €	63.371,54 €	63.371,54 €
844/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	41.641,71 €	6.377,03 €	5.678,15 €	5.678,15 €
844/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	38.661,74 €	14.047,40 €	14.047,40 €	14.047,40 €
877/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
877/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
922/263-01	Remb des charges financières des emprunts à charge de tiers	335.154,06 €	156.874,25 €	388.460,77 €	388.460,77 €
922/464-01	Remb. par l'Autorité sup.des charges fin.des emprunts	95.195,83 €	87.457,88 €	79.768,32 €	79.768,32 €
922/664-01	Récup.sur l'Aut.sup.des rembours.périod.des emprunts	246.584,81 €	253.921,80 €	261.485,29 €	261.485,29 €
922/893-01	Remb.périodique par les tiers des emprunts à leur charge	265.898,91 €	289.644,30 €	423.754,45 €	423.754,45 €
Total déduction recettes		9.512.235,59 €	9.528.331,54 €	10.846.142,95 €	9.782.065,52 €
Coût net de la charge de la dette		22.825.839,99 €	24.752.636,86 €	28.101.392,89 €	27.861.404,63 €
Evolution N/N-1 (en %)		+ 22,17%	+ 8,44%	+ 16,44%	- 0,85%
Evolution N/N-1 (en €)		+ 4.141.790,66 €	+ 1.926.796,87 €	+ 3.968.118,41 €	- 239.988,26 €

3. Projections 2027-2031 après MB1-2026

Rappel des principales hypothèses concernant les projections 2027-2031

- Une nouvelle base : la MB1-2026 ;
- Intégration de l'ensemble des éléments d'information disponibles au moment de l'actualisation de ces projections 2027-2031 en date du 28 mai 2026, dont notamment :
 - Recettes additionnelles à l'impôt des personnes physiques et aux taxes automobiles ;
 - Fonds des Communes et complément régional ;
 - Tranche 2025 du Plan Oxygène limitée à 24.103.217,48 € avec impacts en recettes de transferts et en charges de la dette dès 2026 ;
 - Tranche 2026 du Plan Oxygène limitée à 21.069.151,33 € avec impacts en recettes de transferts et en charges de la dette dès 2027 ;
- Intégration de la trajectoire actualisée du CPAS qui intègre notamment la charge pension relative au CHRSM dès 2028 (en DOT1) ;
- Ajustement de la première indexation salariale de 2026 en mars au lieu d'avril 2026 (+ impact sur les pécules de vacances) ;
- Intégration des indexations salariales prévues en septembre 2026, mars 2027 et novembre 2027 ;
- Hypothèse d'indexation salariale tous les 18 mois à partir de juillet 2029 ;
- Les réserves et provisions mobilisables certaines au 31 décembre 2025 après clôture du compte 2025 = 67.772.753,58 € ;
- Les réserves et provisions mobilisables présumées au 31 décembre 2026 après cette MB1-2026 = 82.217.369,08 € ;
- Prise en compte, depuis 2026, de l'impact en recettes de prestations et de transferts de l'ensemble des règlements taxes et redevances qui ont été révisés ainsi que des nouvelles taxes qui ont été adoptées par le Conseil communal en 2025 ;
- Prise en compte, depuis 2026, de l'impact en dépenses de transferts des mesures de gestion nécessaires décidées par le Collège communal, à savoir la suppression des primes (hors primes de soutien aux commerçants pendant l'extension du piétonnier) et la diminution des subventions (- 10% pour les entités para-communales (hors SONEFA) et - 20% pour le monde associatif (hors associations œuvrant pour lutter contre la grande précarité)) ;
- Prise en compte progressive (+ 250.000 € par an dès 2027), de l'élargissement de la révision ciblée des revenus cadastraux (maisons dites « sans confort ») devant aboutir, dès 2030, à une recette nette complémentaire des additionnels au précompte immobilier de l'ordre de 1.000.000 € par an ;
- Suppression, dès 2028, de la prime de 5.000 € pour les commerces et professions libérales impactés par les travaux d'extension du piétonnier (soit - 700.000 € en DOTX) et retour à 50.000 € pour la promotion et l'animation des commerces (soit - 150.000 € en DOF9) dès 2027.

Projection PGA 2027-2031 - Actualisation au 28/05/2026		Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Budget après MB1-2026	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial	%	Budget 2031 initial
Population	POP	113748	114577	114989		114989		114989		114989		114989		114989		114989
Taux IPP	TXIPP	8,50%	8,50%	8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%		8,50%
Nombre de centimes additionnels au PI	TXADD	2900	2900	2900		2900		2900		2900		2900		2900		2900
1. Recettes																
RECETTES DE PRESTATIONS																
Vente de bois	ROP1	0,00 €	8.079,38 €	43.000,00 €	- 15.000,00 €	28.000,00 €	100,00%	28.000,00 €	100,00%	28.000,00 €	100,00%	28.000,00 €	100,00%	28.000,00 €	100,00%	28.000,00 €
Locations du patrimoine	ROP2	611.919,65 €	597.018,28 €	938.060,00 €	+ 32.200,00 €	970.260,00 €	103,00%	999.367,80 €	103,00%	1.029.348,83 €	103,00%	1.060.229,30 €	103,00%	1.092.036,18 €	103,00%	1.124.797,26 €
Locations ADEPS + parking Grognon	ROP21	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €	100,00%	0,00 €
Navettes publiques et modes alternatifs	ROP22	113.242,45 €	113.700,39 €	115.000,00 €	0,00 €	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €	100,00%	115.000,00 €
Location de salles communales	ROP3	207.370,83 €	226.560,04 €	310.000,00 €	+ 100.000,00 €	410.000,00 €	101,00%	414.100,00 €	101,00%	418.241,00 €	101,00%	422.423,41 €	101,00%	426.647,64 €	101,00%	430.914,12 €
Entrées des installations sportives	ROP4	355.945,13 €	349.913,75 €	430.000,00 €	0,00 €	430.000,00 €	101,00%	434.300,00 €	101,00%	438.643,00 €	101,00%	443.029,43 €	101,00%	447.459,72 €	101,00%	451.934,32 €
Remboursement par Régie foncière (personnel)	ROP5	832.038,97 €	776.793,92 €	892.691,65 €	- 25.260,48 €	867.431,17 €	encodé	909.675,07 €	encodé	938.784,67 €	encodé	959.437,93 €	encodé	980.545,57 €	encodé	1.011.923,03 €
Intervention du personnel dans chèques-repas	ROP6	342.382,28 €	345.999,68 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €	100,00%	350.000,00 €
Intervention des parents (plaines, accueil extrascolaire, ...)	ROP7	139.450,38 €	132.222,95 €	15.000,00 €	+ 15.000,00 €	30.000,00 €	102,00%	30.600,00 €	102,00%	31.212,00 €	102,00%	31.836,24 €	102,00%	32.472,96 €	102,00%	33.122,42 €
Enseignement (repas, séjours, photos, ...)	ROP8	1.031.636,73 €	999.422,16 €	1.525.000,00 €	0,00 €	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €	100,00%	1.525.000,00 €
Secours - Plan d'urgence	ROP9	16.395,50 €	807,05 €	200.000,00 €	0,00 €	200.000,00 €	100,00%	202.000,00 €	101,00%	204.020,00 €	101,00%	206.060,20 €	101,00%	208.120,80 €	101,00%	210.202,01 €
Entrées des piscines	ROP10	403.070,78 €	673.340,27 €	505.000,00 €	+ 275.000,00 €	780.000,00 €	101,00%	787.800,00 €	101,00%	795.678,00 €	101,00%	803.634,78 €	101,00%	811.671,13 €	101,00%	819.787,84 €
Cimetières	ROP12	424.460,80 €	454.894,20 €	510.000,00 €	0,00 €	510.000,00 €	101,00%	515.100,00 €	101,00%	520.251,00 €	101,00%	525.453,51 €	101,00%	530.708,05 €	101,00%	536.015,13 €
Bibliothèques	ROP13	37.468,29 €	48.261,73 €	57.000,00 €	- 7.000,00 €	50.000,00 €	101,00%	50.500,00 €	101,00%	51.005,00 €	101,00%	51.515,05 €	101,00%	52.030,20 €	101,00%	52.550,50 €
Entrées des installations culturelles	ROP14	4.380,69 €	1.261,00 €	21.000,00 €	0,00 €	21.000,00 €	101,00%	21.210,00 €	101,00%	21.422,10 €	101,00%	21.636,32 €	101,00%	21.852,68 €	101,00%	22.071,21 €
Récupération du précompte professionnel pour travail en équipe	ROP23	348.627,22 €	0,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €	encodé	400.000,00 €
Autres (recettes Régie, minerval, PARF, ...)	ROPX	3.686.476,48 €	3.304.575,94 €	3.914.884,49 €	+ 159.484,53 €	4.074.369,02 €	101,00%	4.115.112,71 €	101,00%	4.156.263,84 €	101,00%	4.197.826,48 €	101,00%	4.239.804,74 €	101,00%	4.282.202,79 €
Sous-total des recettes de prestations	ROP	8.554.866,18 €	8.032.850,74 €	10.176.636,14 €	+ 534.424,05 €	10.711.060,19 €		10.897.765,58 €		11.022.869,44 €		11.141.082,65 €		11.261.349,68 €		11.393.520,63 €
Mesures PGA																
Sous-total des recettes de prestations après mesures PGA								10.897.765,58 €		11.022.869,44 €		11.141.082,65 €		11.261.349,68 €		11.393.520,63 €
RECETTES DE TRANSFERTS																
Fonds des communes : dotation principale	ROFDS1	49.634.855,92 €	51.258.160,95 €	52.469.254,35 €	+ 997.568,29 €	53.466.822,64 €	encodé	53.839.174,60 €	encodé	54.981.604,65 €	encodé	55.971.276,74 €	encodé	56.922.812,08 €	encodé	57.890.480,99 €
Subvention Namur Capitale	ROFDS4	7.003.000,00 €	7.237.000,00 €	7.237.000,00 €	0,00 €	7.237.000,00 €	101,50%	7.345.555,00 €	101,50%	7.455.738,33 €	101,50%	7.567.574,40 €	101,50%	7.681.088,02 €	101,50%	7.796.304,34 €
Mainmorte	ROFDS6	785.929,00 €	804.431,00 €	740.866,65 €	+ 63.564,35 €	804.431,00 €	101,50%	816.497,47 €	101,50%	828.744,93 €	101,50%	841.176,10 €	101,50%	853.793,74 €	101,50%	866.600,85 €
Sous-total Fonds des communes	ROFDS	57.423.784,92 €	59.299.591,95 €	60.447.121,00 €	+ 1.061.132,64 €	61.508.253,64 €		62.001.227,07 €		63.266.087,90 €		64.380.027,24 €		65.457.693,84 €		66.533.385,97 €
Additionnels au précompte immobilier	ROFISC1	53.814.477,36 €	56.435.322,98 €	57.369.450,26 €	0,00 €	57.369.450,26 €	encodé	58.516.839,27 €	encodé	59.687.176,06 €	encodé	60.880.919,58 €	encodé	62.098.537,97 €	103,50%	64.271.986,80 €
Additionnels à l'impôt des personnes physiques	ROFISC2	47.860.428,03 €	49.165.034,21 €	50.827.029,28 €	+ 1.034.469,48 €	51.861.498,76 €	encodé	53.519.363,83 €	encodé	54.796.249,09 €	encodé	56.186.240,70 €	encodé	57.700.187,95 €	encodé	59.522.974,74 €
Additionnels aux taxes automobiles	ROFISC3	1.558.673,62 €	1.590.076,09 €	1.661.156,56 €	+ 62.892,33 €	1.724.048,89 €	101,85%	1.755.943,79 €	101,85%	1.788.428,75 €	101,85%	1.821.514,69 €	101,85%	1.855.212,71 €	101,85%	1.889.534,14 €
Propreté publique - déchets	ROFISC4	7.498.765,23 €	8.052.002,53 €	7.833.085,00 €	0,00 €	7.833.085,00 €	104,00%	8.146.408,40 €	104,00%	8.472.264,74 €	104,00%	8.811.155,33 €	104,00%	9.163.601,54 €	104,00%	9.530.145,60 €
Vente de sacs poubelles	ROFISC5	1.821.553,00 €	1.811.474,50 €	2.022.813,00 €	0,00 €	2.022.813,00 €	100,00%	2.022.813,00 €	100,00%	2.022.813,00 €	100,00%	2.022.813,00 €	100,00%	2.022.813,00 €	100,00%	2.022.813,00 €
Parkings et horodateurs	ROFISC6	4.864.327,59 €	4.379.183,88 €	5.930.000,00 €	- 230.000,00 €	5.700.000,00 €	100,00%	5.700.000,00 €	100,00%	5.700.000,00 €	100,00%	5.700.000,00 €	100,00%	5.700.000,00 €	100,00%	5.700.000,00 €
Délivrance de documents administratifs	ROFISC7	494.698,00 €	527.789,51 €	638.750,00 €	- 500,00 €	638.250,00 €	101,00%	644.632,50 €	101,00%	651.078,83 €	101,00%	657.589,61 €	101,00%	664.165,51 €	101,00%	670.807,16 €
Raccordements aux égouts	ROFISC8	2.468.494,57 €	2.583.000,92 €	2.805.000,00 €	0,00 €	2.805.000,00 €	102,00%	2.861.100,00 €	102,00%	2.918.322,00 €	102,00%	2.976.688,44 €	102,00%	3.036.222,21 €	102,00%	3.096.946,65 €
Urbanisme	ROFISC9	523.714,36 €	365.253,37 €	775.000,00 €	0,00 €	775.000,00 €	102,00%	790.500,00 €	102,00%	806.310,00 €	102,00%	822.436,20 €	102,00%	838.884,92 €	102,00%	855.662,62 €
Force motrice	ROFISC10	213.343,14 €	197.831,34 €	235.000,00 €	0,00 €	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €	100,00%	235.000,00 €
Enseignes et panneaux publicitaires	ROFISC11	1.069.980,00 €	1.038.824,56 €	1.126.500,00 €	0,00 €	1.126.500,00 €	102,00%	1.149.030,00 €	102,00%	1.172.010,60 €	102,00%	1.195.450,81 €	102,00%	1.219.359,83 €	102,00%	1.243.747,02 €
Distribution d'écrits publicitaires "toutes boîtes"	ROFISC12	246.115,62 €	264.330,29 €	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €	100,00%	300.000,00 €
Spectacles	ROFISC13	565.289,43 €	509.088,36 €	600.000,00 €	- 75.000,00 €	525.000,00 €	100,00%	525.000,00 €	100,00%	525.000,00 €	100,00%	525.000,00 €	100,00%	525.000,00 €	100,00%	525.000,00 €
Occupation du domaine public	ROFISC14	1.083.606,49 €	1.038.986,64 €	1.348.000,00 €	+ 18.860,00 €	1.366.860,00 €	100,00%	1.366.860,00 €	100,00%	1.366.860,00 €	100,00%	1.366.860,00 €	100,00%	1.366.860,00 €	100,00%	1.366.860,00 €
Complément régional	ROFISC16	787.794,38 €	769.455,56 €	857.713,25 €	+ 412.303,58 €	1.270.016,83 €	encodé	857.713,25 €	encodé	857.713,25 €	encodé	857.713,25 €	encodé	857.713,25 €	encodé	857.713,25 €
Parcelles non bâties	ROFISC17	82.808,24 €	82.449,03 €	101.000,00 €	0,00 €	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €	100,00%	101.000,00 €
Séjours dans établissements hôteliers	ROFISC18	245.278,75 €	277.631,25 €	213.210,00 €	0,00 €	213.210,00 €	102,00%	217.474,20 €	102,00%	221.823,68 €	102,00%	226.260,16 €	102,00%	230.785,36 €	102,00%	235.401,07 €
Enlèvement de véhicules	ROFISC19	259.171,44 €	212.984,00 €	288.500,00 €	0,00 €	288.500,00 €	100,00%	288.500,00 €	100,00%	288.500,00 €	100,00%	288.500,00 €	100,00%	288.500,00 €	100,00%	288.500,00 €
Secondes résidences	ROFISC20	131.972,79 €	125.898,69 €	140.000,00 €	0,00 €	140.000,00 €	102,00%	142.800,00 €	102,00%	145.656,00 €	102,00%	148.569,12 €	102,00%	151.540,50 €	102,00%	154.571,31 €
Établissements financiers	ROFISC21	87.376,00 €	96.614,00 €	95.000,00 €	0,00 €	95.000,00 €	102,00%	96.900,00 €	102,00%	98.838,00 €	102,00%	100.814,76 €	102,00%	102.831,06 €	102,00%	104.887,68 €
Immeubles inoccupés	ROFISC22	236.043,00 €	229.911,10 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €	101,00%	353.500,00 €	101,00%	357.035,00 €	101,00%	360.605,35 €	101,00%	364.211,40 €	101,00%	367.853,52 €
Autres taxes locales	ROFISCX	163.087,17 €	108.683,00 €	620.420,00 €	+ 3.500,00 €	623.920,00 €	102,00%	636.398,40 €	102,00%	649.126,37 €	102,00%	662.108,90 €	102,00%	675.351,07 €	102,00%	688.858,09 €
Sous-total Fiscalité	ROFISC	126.077.198,63 €	129.854.825,81 €	135.725.323,77 €	+ 1.226.525,39 €	136.951.849,16 €		140.227.776,64 €		143.161.205,37 €		146.247.239,89 €		149.497.778,28 €		154.030.262,67 €

Projection PGA 2027-2031 - Actualisation au 28/05/2026		Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Budget après MB1-2026	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial	%	Budget 2031 initial
Remboursement d'emprunts par la Zone NAGE	ROSUB1	797.284,45 €	805.266,29 €	680.000,00 €	0,00 €	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €	100,00%	680.000,00 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement fondamental	ROSUB3	3.232.910,82 €	3.588.199,66 €	3.200.000,00 €	+ 350.000,00 €	3.550.000,00 €	103,50%	3.674.250,00 €	103,50%	3.802.848,75 €	103,50%	3.935.948,46 €	103,50%	4.073.706,65 €	103,50%	4.216.286,39 €
Subvention pour fonctionnement de l'enseignement secondaire	ROSUB31	188.841,13 €	181.650,33 €	174.822,91 €	0,00 €	174.822,91 €	102,50%	179.193,48 €	102,50%	183.673,32 €	102,50%	188.265,15 €	102,50%	192.971,78 €	102,50%	197.796,08 €
Pacte fonction publique locale	ROSUB33	102.472,80 €	99.946,02 €	102.472,80 €	- 102.472,80 €	0,00 €	95,00%	0,00 €	95,00%	0,00 €	95,00%	0,00 €	95,00%	0,00 €	95,00%	0,00 €
Subvention ONE - Accueil extrascolaire	ROSUB34	186.876,66 €	135.034,03 €	127.733,00 €	0,00 €	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €	100,00%	127.733,00 €
Subvention APE	ROSUB4	11.041.566,95 €	11.158.881,84 €	10.599.904,27 €	+ 41.596,07 €	10.641.500,34 €	100,00%	10.641.500,34 €	100,00%	10.641.500,34 €	100,00%	10.641.500,34 €	100,00%	10.641.500,34 €	100,00%	10.641.500,34 €
Subvention Bibliothèques	ROSUB8	412.591,00 €	425.379,86 €	411.390,97 €	+ 22.496,49 €	433.887,46 €	102,00%	442.565,21 €	102,00%	451.416,51 €	102,00%	460.444,84 €	102,00%	469.653,74 €	102,00%	479.046,82 €
Contrat de sécurité / Cohésion sociale	ROSUB10	1.248.637,73 €	1.222.684,81 €	1.607.721,13 €	0,00 €	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €	100,00%	1.607.721,13 €
Subvention SPW Métropolitain	ROSUB11	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	1.500.000,00 €	0,00 €	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €	100,00%	1.500.000,00 €
Remboursement d'emprunts par l'Autorité supérieure	ROSUB12	1.848.298,52 €	1.785.954,24 €	1.733.002,74 €	0,00 €	1.733.002,74 €	encodé	1.707.624,82 €	encodé	1.681.792,62 €	encodé	1.657.679,41 €	encodé	1.631.475,88 €	encodé	1.593.096,08 €
Remboursement CRAC + Assainissement	ROSUB13	6.258.039,20 €	6.486.553,59 €	7.605.841,83 €	- 1.064.077,43 €	6.541.764,40 €	encodé	6.434.728,24 €	encodé	5.359.599,35 €	encodé	4.342.191,89 €	encodé	3.931.867,17 €	encodé	3.772.085,61 €
Remboursement TONUS	ROSUB16	51.393,18 €	48.587,88 €	46.396,18 €	0,00 €	46.396,18 €	encodé	45.385,92 €	encodé	44.344,72 €	encodé	43.421,82 €	encodé	42.355,17 €	encodé	41.344,93 €
Subventions guichet énergie	ROSUB15	358.929,75 €	213.139,38 €	320.000,00 €	+ 96.375,00 €	416.375,00 €	102,50%	426.784,38 €	102,50%	437.453,98 €	102,50%	448.390,33 €	102,50%	459.600,09 €	102,50%	471.090,09 €
Amendes (administratives, environnement, ...)	ROSUB19	1.984.036,85 €	3.669.636,67 €	2.200.000,00 €	+ 1.800.000,00 €	4.000.000,00 €	101,00%	4.040.000,00 €	101,00%	4.080.400,00 €	101,00%	4.121.204,00 €	101,00%	4.162.416,04 €	101,00%	4.204.040,20 €
Ristournes et interventions des assurances	ROSUB17	547.749,24 €	494.559,42 €	581.500,00 €	+ 40.000,00 €	621.500,00 €	101,00%	627.715,00 €	101,00%	633.992,15 €	101,00%	640.332,07 €	101,00%	646.735,39 €	101,00%	653.202,75 €
Remboursement du personnel détaché	ROSUB18	1.642.048,73 €	1.592.118,49 €	1.622.706,05 €	+ 65.000,00 €	1.687.706,05 €	101,00%	1.704.583,11 €	101,00%	1.721.628,94 €	101,00%	1.738.845,23 €	101,00%	1.756.233,68 €	101,00%	1.773.796,02 €
Autres subventions	ROSUB14	2.535.864,02 €	1.573.647,45 €	2.361.924,97 €	- 252.552,70 €	2.109.372,27 €	101,00%	2.130.465,99 €	101,00%	2.151.770,65 €	101,00%	2.173.288,36 €	101,00%	2.195.021,24 €	101,00%	2.216.971,46 €
Autres (indemnités assurances, points APE CPAS, personnel SONEFA, ...)	ROSUBX	982.283,18 €	945.701,78 €	7.554.124,92 €	- 253.848,55 €	7.300.276,37 €	100,00%	1.300.276,37 €	100,00%	1.300.276,37 €	100,00%	1.300.276,37 €	100,00%	1.300.276,37 €	100,00%	1.300.276,37 €
Sous-total Subsidies	ROSUB	34 919 824,21 €	35 926 941,74 €	42 429 541,77 €	+ 742 516,08 €	43 172 057,85 €		37 270 526,99 €		36 406 151,84 €		35 607 242,41 €		35 419 267,69 €		35 475 987,26 €
Sous-total des recettes de transferts	ROF	218.420.807,76 €	225.081.359,50 €	238.601.986,54 €	+ 3.030.174,11 €	241.632.160,65 €		239.499.530,70 €		242.833.445,11 €		246.234.509,54 €		250.374.739,81 €		256.059.635,90 €
Mesures PGA								875.000,00 €		1.375.000,00 €		1.750.000,00 €		2.000.000,00 €		2.000.000,00 €
Sous-total des recettes de transferts après mesures PGA								240.374.530,70 €		244.208.445,11 €		247.984.509,54 €		252.374.739,81 €		258.059.635,90 €
RECETTES DE DETTE																
Intérêts créditeurs	ROD1	912.582,27 €	143.816,31 €	1.000.000,00 €	- 850.000,00 €	150.000,00 €	encodé	100.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	25.000,00 €	encodé	10.000,00 €	encodé	10.000,00 €
Dividendes des Intercommunales énergétiques	ROD3	2.601.540,92 €	2.598.029,71 €	2.249.365,98 €	0,00 €	2.249.365,98 €	TOTAL	2.249.365,98 €	TOTAL	2.249.365,98 €	TOTAL	2.249.365,98 €	TOTAL	2.249.365,98 €	TOTAL	2.249.365,98 €
Dividendes IDEFIN (IDEG)	ROD31	2.415.657,66 €	2.416.100,72 €	2.067.435,99 €	0,00 €	2.067.435,99 €	100,00%	2.067.435,99 €	100,00%	2.067.435,99 €	100,00%	2.067.435,99 €	100,00%	2.067.435,99 €	100,00%	2.067.435,99 €
Dividendes AIEG	ROD32	169.900,96 €	165.946,69 €	165.946,69 €	0,00 €	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €	100,00%	165.946,69 €
Dividendes Trans & Wall	ROD35	15.982,30 €	15.982,30 €	15.983,30 €	0,00 €	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €	100,00%	15.983,30 €
Autres dividendes	ROD5	2.247,71 €	2.247,71 €	2.250,00 €	0,00 €	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €	100,00%	2.250,00 €
Bénéfice d'exploitation du Casino (Régie foncière)	ROD6	2.050.954,41 €	2.115.619,84 €	2.115.031,08 €	+ 42.448,94 €	2.157.480,02 €	102,00%	2.200.629,62 €	102,00%	2.244.642,21 €	102,00%	2.289.535,06 €	102,00%	2.335.325,76 €	102,00%	2.382.032,27 €
Autres recettes financières (principalement apport Régies et remboursement d'emprunts de tiers)	RODX	620.343,04 €	467.471,92 €	867.463,58 €	0,00 €	867.463,58 €	100,00%	867.463,58 €	100,00%	867.463,58 €	100,00%	867.463,58 €	100,00%	867.463,58 €	100,00%	867.463,58 €
Sous-total des recettes de dette	ROD	6.187.668,35 €	5.327.185,49 €	6.234.110,64 €	- 807.551,06 €	5.426.559,58 €		5.419.709,18 €		5.413.721,77 €		5.433.614,62 €		5.464.405,32 €		5.511.111,83 €
Mesures PGA																
Sous-total des recettes de dette après mesures PGA								5.419.709,18 €		5.413.721,77 €		5.433.614,62 €		5.464.405,32 €		5.511.111,83 €
RECETTES DE PRELEVEMENT																
Prélèvements (Tonus, emprunts de relance, Plan Oxygène, ...)	Tonus2	17.800.000,00 €	24.103.217,48 €	45.678.121,47 €	- 24.608.970,14 €	21.069.151,33 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Autres prélèvements/reprises dans provision CPAS	ROPR	0,00 €	0,00 €	702.885,52 €	0,00 €	702.885,52 €	encodé	702.885,52 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Sous-total recettes de prélèvement	ROP	17.800.000,00 €	24.103.217,48 €	46.381.006,99 €	- 24.608.970,14 €	21.772.036,85 €		702.885,52 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Mesures PGA																
Sous-total des recettes de prélèvement après mesures PGA								702.885,52 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	ROEP	250.963.342,29 €	262.544.613,21 €	301.393.740,31 €	- 21.851.923,04 €	279.541.817,27 €		256.519.890,98 €		259.270.036,33 €		262.809.206,81 €		267.100.494,80 €		272.964.268,36 €
TOTAL DES MESURES PGA								875.000,00 €		1.375.000,00 €		1.750.000,00 €		2.000.000,00 €		2.000.000,00 €
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES APRES MESURES PGA								257.394.890,98 €		260.645.036,33 €		264.559.206,81 €		269.100.494,80 €		274.964.268,36 €

Projection PGA 2027-2031 - Actualisation au 28/05/2026		Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Budget après MB1-2026	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial	%	Budget 2031 initial
2. Dépenses																
DEPENSES DE PERSONNEL						Indexation 03/2026 + 09/2026	3,67%	Indexation 03/2027 + 11/2027	2,00%	Pas d'indexation	1,00%	Indexation 07/2029	1,00%	Pas d'indexation	2,00%	Indexation 01/2031
Traitements du personnel statutaire	DOP11	20.096.025,15 €	20.412.205,04 €	19.971.469,02 €	+ 162.819,94 €	20.134.288,96 €	99,87%	20.108.114,39 €	98,20%	19.746.168,33 €	97,20%	19.193.275,61 €	97,20%	18.655.863,90 €	97,20%	18.133.499,71 €
Pécules de vacances du personnel statutaire	DOP12	1.508.808,71 €	1.502.490,82 €	1.488.208,47 €	+ 29.180,56 €	1.488.208,47 €	99,87%	1.486.273,79 €	98,20%	1.459.520,87 €	97,20%	1.418.654,28 €	97,20%	1.378.931,96 €	97,20%	1.340.321,87 €
Cotisations sociales du personnel statutaire	DOP13	2.961.379,19 €	3.002.123,66 €	2.930.547,15 €	+ 24.050,95 €	2.954.598,10 €	99,87%	2.950.757,12 €	98,20%	2.897.643,50 €	97,20%	2.816.509,48 €	97,20%	2.737.647,21 €	97,20%	2.660.993,09 €
Cotisations pensions du personnel statutaire	DOP14	10.634.553,40 €	11.145.355,97 €	12.139.501,57 €	+ 57.252,42 €	12.196.753,99 €	formule	12.380.994,99 €	formule	12.277.006,99 €	formule	11.984.065,99 €	formule	12.734.065,99 €	formule	13.484.065,99 €
dont facture de responsabilisation (montant brut - SFP 07/11/2025)		3.689.809,00 €	4.625.927,52 €	5.365.000,00 €	0,00 €	5.365.000,00 €	encodé	6.010.000,00 €	encodé	6.704.000,00 €	encodé	7.511.000,00 €	encodé	8.385.000,00 €	encodé	9.184.000,00 €
dont déduction dotation fédérale (mail CRAC 18/03/2026)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	-565.759,00 €	encodé	-853.988,00 €	encodé	-1.042.941,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Traitements des APE	DOP21	27.729.007,50 €	30.207.554,04 €	30.932.572,19 €	+ 261.588,82 €	31.194.161,01 €	108,87%	33.961.083,09 €	107,20%	36.406.281,07 €	106,20%	38.663.470,50 €	106,20%	41.060.605,67 €	106,20%	43.606.363,22 €
Pécules vacances des APE	DOP22	2.074.770,66 €	2.257.398,12 €	2.308.445,74 €	+ 46.168,91 €	2.354.614,65 €	108,87%	2.563.468,97 €	107,20%	2.748.038,74 €	106,20%	2.918.417,14 €	106,20%	3.099.359,00 €	106,20%	3.291.519,26 €
Cotisations sociales des APE	DOP23	7.963.154,73 €	8.688.681,86 €	9.339.399,58 €	+ 76.678,16 €	9.416.077,73 €	108,87%	10.251.283,83 €	107,20%	10.989.376,26 €	106,20%	11.670.717,59 €	106,20%	12.394.302,08 €	106,20%	13.162.748,81 €
Traitements du personnel contractuel	DOP31	14.595.525,50 €	14.305.535,58 €	15.598.491,23 €	- 48.747,20 €	15.549.744,03 €	108,87%	16.929.006,32 €	107,20%	18.147.894,78 €	106,20%	19.273.064,26 €	106,20%	20.467.994,24 €	106,20%	21.737.009,88 €
Pécules de vacances du personnel contractuel	DOP32	1.089.199,80 €	1.021.552,02 €	1.111.429,94 €	+ 22.228,60 €	1.133.658,54 €	108,87%	1.234.214,05 €	107,20%	1.323.077,46 €	106,20%	1.405.108,26 €	106,20%	1.492.224,98 €	106,20%	1.584.742,92 €
Cotisations sociales du personnel contractuel	DOP33	4.122.919,98 €	3.978.239,74 €	4.663.372,94 €	+ 38.797,17 €	4.702.170,11 €	108,87%	5.119.252,60 €	107,20%	5.487.838,78 €	106,20%	5.828.084,79 €	106,20%	6.189.426,04 €	106,20%	6.573.170,46 €
Second pilier de pension du personnel contractuel (3,088%)	DOP34	1.436.255,23 €	1.524.347,58 €	1.536.067,72 €	+ 7.156,19 €	1.543.223,91 €	formule	1.705.099,45 €	formule	1.822.522,07 €	formule	1.930.002,87 €	formule	2.044.026,14 €	formule	2.164.994,84 €
Traitements du personnel enseignant subventionné	DOP5	0,00 €	0,00 €	927,81 €	0,00 €	927,81 €	104,87%	972,99 €	103,20%	1.004,13 €	102,20%	1.026,22 €	102,20%	1.048,79 €	102,20%	1.071,87 €
Traitements du personnel enseignant (part propre)	DOP51	2.752.566,09 €	2.855.280,52 €	3.199.660,04 €	+ 27.770,11 €	3.227.430,16 €	104,87%	3.384.606,01 €	103,20%	3.492.913,40 €	102,20%	3.569.757,49 €	102,20%	3.648.292,16 €	102,20%	3.728.554,59 €
Traitements des mandataires	DOP8	1.374.640,03 €	1.441.901,64 €	1.572.294,12 €	+ 13.911,48 €	1.586.205,61 €	103,67%	1.644.419,35 €	102,00%	1.677.307,74 €	101,00%	1.694.080,82 €	101,00%	1.711.021,62 €	101,00%	1.728.131,84 €
Cotisations pensions des mandataires	DOP91	257.059,20 €	681.379,93 €	691.600,63 €	+ 5.678,17 €	697.278,80 €	formule	847.278,80 €	formule	997.278,80 €	formule	1.147.278,80 €	formule	1.297.278,80 €	formule	1.447.278,80 €
Assurance-loi	DOP92	1.316.672,27 €	1.335.304,05 €	1.331.454,28 €	0,00 €	1.331.454,28 €	103,67%	1.380.318,65 €	102,00%	1.407.925,03 €	101,00%	1.422.004,28 €	101,00%	1.436.224,32 €	101,00%	1.450.586,56 €
Service médical du travail	DOP93	326.564,27 €	307.256,12 €	326.564,27 €	0,00 €	326.564,27 €	103,67%	338.549,18 €	102,00%	345.320,16 €	101,00%	348.773,36 €	101,00%	352.261,10 €	101,00%	355.783,71 €
Traitements du personnel de la Régie foncière	DOP94	826.412,78 €	790.506,45 €	890.443,79 €	+ 8.054,91 €	898.498,70 €	104,87%	942.255,59 €	103,20%	972.407,77 €	102,20%	993.800,74 €	102,20%	1.015.664,35 €	102,20%	1.038.008,97 €
Chèques-repas + éco-chèques	DOPX	2.064.954,62 €	2.076.498,89 €	2.064.311,60 €	0,00 €	2.064.311,60 €	100,00%	2.064.311,60 €	100,00%	2.064.311,60 €	100,00%	2.064.311,60 €	100,00%	2.064.311,60 €	100,00%	2.064.311,60 €
Sous-total des dépenses de personnel	DOP	103.130.523,11 €	107.533.612,03 €	112.067.581,48 €	+ 732.589,20 €	112.800.170,68 €		119.292.260,77 €		124.263.837,46 €		128.342.404,08 €		133.780.549,96 €		139.553.157,99 €
Mesures PGA								-847.000,00 €		-1.710.940,00 €		-2.592.158,80 €		-3.491.001,98 €		-4.407.822,01 €
Sous-total des dépenses de personnel après mesures PGA								118.445.260,77 €		122.552.897,46 €		125.750.245,28 €		130.289.547,99 €		135.145.335,98 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT																
Frais administratifs pour perception des additionnels à l'I.P.P.	DOF1	157.252,32 €	482.175,57 €	493.388,17 €	+ 3.544,26 €	496.932,43 €	1% IPP	535.193,64 €	1% IPP	547.962,49 €	1% IPP	561.862,41 €	1% IPP	577.001,88 €	1% IPP	595.229,75 €
Enlèvement et traitement des immondices (dont achat de sacs)	DOF2	10.245.310,19 €	10.482.234,39 €	10.705.000,00 €	0,00 €	10.705.000,00 €	103,00%	11.026.150,00 €	103,00%	11.356.934,50 €	103,00%	11.697.642,54 €	103,00%	12.048.571,81 €	103,00%	12.410.028,97 €
Eaux usées (égouttage)	DOF3	37.196,10 €	35.177,41 €	36.680,00 €	0,00 €	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €	100,00%	36.680,00 €
Téléphonie fixe et mobile	DOF4	387.354,14 €	406.375,58 €	398.000,00 €	0,00 €	398.000,00 €	101,50%	403.970,00 €	101,50%	410.029,55 €	101,50%	416.179,99 €	101,50%	422.422,69 €	101,50%	428.759,03 €
Informatique	DOF5	2.165.553,08 €	2.027.868,80 €	2.649.000,00 €	+ 57.500,00 €	2.706.500,00 €	104,00%	2.814.760,00 €	104,00%	2.927.350,40 €	104,00%	3.044.444,42 €	104,00%	3.166.222,19 €	104,00%	3.292.871,08 €
Correspondance	DOF6	1.113.912,79 €	1.062.034,43 €	1.200.000,00 €	- 150.000,00 €	1.050.000,00 €	102,00%	1.020.000,00 €	102,00%	1.040.400,00 €	102,00%	1.061.208,00 €	102,00%	1.082.432,16 €	102,00%	1.104.080,80 €
Documents administratifs	DOF7	32.963,34 €	36.848,77 €	39.000,00 €	+ 3.000,00 €	42.000,00 €	100,00%	42.000,00 €	100,00%	42.000,00 €	100,00%	42.000,00 €	100,00%	42.000,00 €	100,00%	42.000,00 €
Frais de déplacements et de séjours	DOF8	617.255,39 €	601.400,62 €	545.405,00 €	0,00 €	545.405,00 €	103,50%	564.494,18 €	103,50%	584.251,47 €	103,50%	604.700,27 €	103,50%	625.864,78 €	103,50%	647.770,05 €
Frais de représentation et de réception	DOF9	311.421,85 €	281.588,22 €	438.500,00 €	+ 5.000,00 €	443.500,00 €	103,50%	303.772,50 €	103,50%	314.404,54 €	103,50%	325.408,70 €	103,50%	336.798,00 €	103,50%	348.585,93 €
Frais de formation du personnel	DOF10	203.261,02 €	205.835,78 €	285.000,00 €	0,00 €	285.000,00 €	103,50%	294.975,00 €	103,50%	305.299,13 €	103,50%	315.984,59 €	103,50%	327.044,06 €	103,50%	338.490,60 €
Frais d'élections	DOF11	407.596,85 €	0,00 €	15.000,00 €	0,00 €	15.000,00 €	encodé	15.000,00 €	encodé	15.000,00 €	encodé	225.000,00 €	encodé	225.000,00 €	encodé	15.000,00 €
Frais de poursuites et de procédures	DOF12	781.397,74 €	356.676,26 €	737.650,00 €	0,00 €	737.650,00 €	102,00%	752.403,00 €	102,00%	767.451,06 €	102,00%	782.800,08 €	102,00%	798.456,08 €	102,00%	814.425,20 €
Charroi (impôt sur véhicules)	DOF13	25.502,00 €	22.601,04 €	37.000,00 €	0,00 €	37.000,00 €	104,00%	38.480,00 €	104,00%	40.019,20 €	104,00%	41.619,97 €	104,00%	43.284,77 €	104,00%	45.016,16 €
Carburant	DOF14	675.692,26 €	535.495,22 €	701.000,00 €	0,00 €	701.000,00 €	104,00%	729.040,00 €	104,00%	758.201,60 €	104,00%	788.529,66 €	104,00%	820.070,85 €	104,00%	852.873,68 €
Eau	DOF15	495.815,58 €	399.588,99 €	530.000,00 €	- 50.000,00 €	480.000,00 €	102,50%	492.000,00 €	102,50%	504.300,00 €	102,50%	516.907,50 €	102,50%	529.830,19 €	102,50%	543.075,94 €
Chauffage et éclairage des bâtiments	DOF16	3.895.757,43 €	4.991.010,99 €	5.010.000,00 €	0,00 €	5.010.000,00 €	103,00%	5.160.300,00 €	103,00%	5.315.109,00 €	103,00%	5.474.562,27 €	103,00%	5.638.799,14 €	103,00%	5.807.963,11 €
Eclairage public	DOF17	817.670,80 €	616.171,11 €	885.000,00 €	- 100.000,00 €	785.000,00 €	103,00%	808.550,00 €	103,00%	832.806,50 €	103,00%	857.790,70 €	103,00%	883.524,42 €	103,00%	910.030,15 €
Fournitures administratives	DOF18	114.198,45 €	90.549,97 €	90.000,00 €	- 4.700,00 €	85.300,00 €	100,00%	85.300,00 €	100,00%	85.300,00 €	100,00%	85.300,00 €	100,00%	85.300,00 €	100,00%	85.300,00 €
Fournitures techniques	DOF19	4.335.586,43 €	4.082.657,36 €	4.788.733,57 €	+ 118.272,26 €	4.907.005,83 €	105,00%	5.102.611,32 €	105,00%	5.357.741,89 €	105,00%	5.625.628,98 €	105,00%	5.906.910,43 €	105,00%	6.202.255,95 €
Matériel voiries (signalisation, entretien, etc.)	DOF20	855.532,73 €	862.742,61 €	1.183.402,00 €	+ 29.500,00 €	1.212.902,00 €	105,00%	1.273.547,10 €	105,00%	1.337.224,46 €	105,00%	1.404.085,68 €	105,00%	1.474.289,96 €	105,00%	1.548.004,46 €
Honoraires	DOF211	313.064,07 €	335.762,85 €	383.500,00 €	+ 29.423,00 €	412.923,00 €	104,00%	429.439,92 €	104,00%	446.617,52 €	104,00%	464.482,22 €	104,00%	483.061,51 €	104,00%	502.383,97 €
Navettes publiques	DOF212	1.201.095,10 €	1.436.964,64 €	1.000.000,00 €	+ 10.000,00 €	1.010.000,00 €	103,50%	1.045.350,00 €	103,50%	1.081.937,25 €	103,50%	1.119.805,05 €	103,50%	1.158.998,23 €	103,50%	1.199.563,17 €
Autres	DOF21	2.144.788,82 €	2.595.678,04 €	2.833.941,38 €	+ 81.066,74 €	2.915.008,12 €	104,00%	3.031.608,44 €	104,00%	3.152.872,78 €	104,00%	3.278.987,69 €	104,00%	3.410.147,20 €	104,00%	3.546.553,09 €
Assurance des bâtiments	DOF22	192.199,82 €	229.697,71 €	250.000,00 €	0,00 €	250.000,00 €	102,50%	256.250,00 €	102,50%	262.656,25 €	102,50%	275.953,22 €	102,50%	289.852,05 €	102,50%	303.852,05 €
Frais d'entretien des bâtiments	DOF23	613.859,97 €	535.959,10 €	687.000,00 €	0,00 €	687.000,00 €	105,00%	721.350,00 €	105							

Projection PGA 2027-2031 - Actualisation au 28/05/2026		Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Budget après MBI-2026	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial	%	Budget 2031 initial
DEPENSES DE TRANSFERTS																
Intervention au CPAS (montant globalisé)	DOT1	24.024.023,11 €	24.648.966,00 €	25.152.432,16 €	+ 44.858,40 €	25.197.290,56 €	encodé	24.834.820,49 €	encodé	27.474.234,05 €	encodé	30.108.344,14 €	encodé	31.054.831,98 €	encodé	33.058.783,27 €
Dotation ordinaire		22.740.028,13 €	23.130.318,21 €	24.152.717,33 €	0,00 €	24.152.717,33 €	encodé	23.800.340,00 €	encodé	26.448.753,56 €	encodé	29.082.863,65 €	encodé	30.029.351,49 €	2,50%	32.033.302,78 €
dont financement pension CHRSM		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	2.664.350,00 €	encodé	4.731.350,00 €	encodé	5.045.300,00 €	encodé	5.450.900,00 €
dont mesure PGA (effort du CPAS)		-100.000,00 €	-100.000,00 €	-800.000,00 €	0,00 €	-800.000,00 €	encodé	-800.000,00 €	encodé	-900.000,00 €	encodé	-950.000,00 €	encodé	-950.000,00 €	encodé	0,00 €
Dotation spécifique "Transfert du DUS vers le CPAS"		1.212.711,32 €	1.172.711,32 €	982.711,32 €	0,00 €	1.026.977,03 €	encodé	1.025.480,49 €	encodé	1.025.480,49 €	encodé	1.025.480,49 €	encodé	1.025.480,49 €	encodé	1.025.480,49 €
dont déduction réforme "Articles 60"		0,00 €	-140.000,00 €	-140.000,00 €	+ 44.265,71 €	-95.734,29 €	encodé	-100.000,00 €	encodé	-100.000,00 €	encodé	-100.000,00 €	encodé	-100.000,00 €	encodé	-100.000,00 €
dont déduction collaboratrice Cabinet de la Présidente du CPAS		0,00 €	0,00 €	-90.000,00 €	0,00 €	-87.230,83 €	encodé	-87.230,83 €	encodé	-87.230,83 €	encodé	-87.230,83 €	encodé	-87.230,83 €	encodé	-87.230,83 €
Dotation spécifique "Second pilier de pension"		71.283,66 €	345.936,47 €	17.003,51 €	+ 592,69 €	17.596,20 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Intervention à la Zone de police	DOT2	26.859.931,99 €	27.221.133,32 €	27.587.285,95 €	0,00 €	27.587.285,95 €	encodé	27.958.457,75 €	encodé	28.334.717,53 €	102,50%	29.043.085,47 €	102,50%	29.769.162,60 €	102,50%	30.513.391,67 €
Dotation Namur Capitale pour la Zone de police	DOT21	4.240.316,50 €	4.382.000,00 €	4.382.000,00 €	0,00 €	4.382.000,00 €	102,00%	4.469.640,00 €	102,00%	4.559.032,80 €	102,00%	4.650.213,46 €	102,00%	4.743.217,73 €	102,00%	4.838.082,08 €
Intervention à la Zone de secours NAGE	DOT3	8.986.071,66 €	6.240.236,08 €	6.240.236,08 €	0,00 €	6.240.236,08 €	encodé	4.680.177,06 €	encodé	3.120.118,04 €	encodé	1.560.059,02 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Primes syndicales	DOT5	70.569,80 €	70.337,05 €	76.000,00 €	0,00 €	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €	100,00%	76.000,00 €
Intervention aux Fabriques d'église et Maison de la laïcité	DOT6	1.372.116,08 €	1.256.533,45 €	1.418.000,00 €	- 100.000,00 €	1.318.000,00 €	102,00%	1.344.360,00 €	102,00%	1.371.247,20 €	102,00%	1.398.672,14 €	102,00%	1.426.645,59 €	102,00%	1.455.178,50 €
Cotisations intercommunales	DOT7	476.844,11 €	491.523,78 €	497.705,60 €	+ 13.612,81 €	511.318,41 €	101,50%	518.988,19 €	101,50%	526.773,01 €	101,50%	534.674,60 €	101,50%	542.694,72 €	101,50%	550.835,14 €
Autres cotisations	DOT8	180.418,13 €	184.614,34 €	191.983,62 €	+ 931,20 €	192.913,82 €	102,00%	196.772,10 €	102,00%	200.707,54 €	102,00%	204.721,69 €	102,00%	208.816,12 €	102,00%	212.995,45 €
Subventions Centre Culturel Régional	DOT81	1.039.192,78 €	1.064.796,64 €	1.062.996,64 €	0,00 €	1.062.996,64 €	102,00%	1.084.256,57 €	102,00%	1.105.941,70 €	102,00%	1.128.060,54 €	102,00%	1.150.621,75 €	102,00%	1.173.634,18 €
Subventions NEW	DOT82	755.000,00 €	460.000,00 €	414.000,00 €	0,00 €	414.000,00 €	102,00%	422.280,00 €	102,00%	430.725,60 €	102,00%	439.340,11 €	102,00%	448.126,91 €	102,00%	457.089,45 €
Subventions Namur Centreville	DOT83	221.115,00 €	221.115,00 €	199.000,00 €	0,00 €	199.000,00 €	102,00%	202.980,00 €	102,00%	207.039,60 €	102,00%	211.180,39 €	102,00%	215.404,00 €	102,00%	219.712,08 €
Subventions Comité Animation Citadelle	DOT84	399.935,00 €	399.935,00 €	360.000,00 €	0,00 €	360.000,00 €	102,00%	367.200,00 €	102,00%	374.544,00 €	102,00%	382.034,88 €	102,00%	389.675,58 €	102,00%	397.469,09 €
Subventions cinémas Art et Essai	DOT87	185.603,51 €	194.083,76 €	194.083,76 €	- 9.335,13 €	184.748,63 €	100,00%	184.748,63 €	100,00%	184.748,63 €	100,00%	184.748,63 €	100,00%	184.748,63 €	100,00%	184.748,63 €
Subventions Art vocal et musiques anciennes	DOT88	516.819,57 €	547.182,72 €	547.182,72 €	0,00 €	547.182,72 €	102,00%	558.126,37 €	102,00%	569.288,90 €	102,00%	580.674,68 €	102,00%	592.288,17 €	102,00%	604.133,94 €
Subventions FIFF	DOT89	200.000,00 €	200.000,00 €	160.000,00 €	0,00 €	160.000,00 €	102,00%	163.200,00 €	102,00%	166.464,00 €	102,00%	169.793,28 €	102,00%	173.189,15 €	102,00%	176.652,93 €
Subventions Office du Tourisme	DOT890	441.110,00 €	441.110,00 €	397.000,00 €	0,00 €	397.000,00 €	102,00%	404.940,00 €	102,00%	413.038,80 €	102,00%	421.299,58 €	102,00%	429.725,57 €	102,00%	438.320,08 €
Subventions Comités des Fêtes de Wallonie	DOT891	139.999,96 €	140.000,00 €	118.000,00 €	0,00 €	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €	100,00%	118.000,00 €
Subventions Boukè (Canal C)	DOT892	190.000,00 €	190.000,00 €	152.000,00 €	0,00 €	152.000,00 €	102,00%	155.040,00 €	102,00%	158.140,80 €	102,00%	161.303,62 €	102,00%	164.529,69 €	102,00%	167.820,28 €
Subventions SONEFA	DOT893	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	2.632.626,61 €	0,00 €	2.632.626,61 €	102,00%	2.685.279,14 €	102,00%	2.738.984,73 €	102,00%	2.793.764,42 €	102,00%	2.849.639,71 €	102,00%	2.906.632,50 €
Subventions KIKK	DOT894	280.000,00 €	280.000,00 €	274.000,00 €	- 250.000,00 €	24.000,00 €	100,00%	24.000,00 €	100,00%	24.000,00 €	100,00%	24.000,00 €	100,00%	24.000,00 €	100,00%	24.000,00 €
Subventions aux associations sportives	DOT9	450.140,23 €	448.245,00 €	395.940,00 €	0,00 €	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €	100,00%	395.940,00 €
Subventions aux associations jeunesse	DOT91	194.652,94 €	186.180,59 €	187.222,00 €	0,00 €	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €	100,00%	187.222,00 €
Subventions aux associations culturelles	DOT10	675.195,72 €	1.184.695,98 €	619.860,00 €	- 22.400,00 €	597.460,00 €	100,00%	597.460,00 €	100,00%	597.460,00 €	100,00%	597.460,00 €	100,00%	597.460,00 €	100,00%	597.460,00 €
Intervention dans les emprunts CRAC	DOT13	772.630,32 €	772.630,32 €	696.358,02 €	0,00 €	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €	100,00%	696.358,02 €
Non-valeurs	DOT15	37.512,70 €	33.076,60 €	32.570,00 €	0,00 €	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €	100,00%	32.570,00 €
Subventions sociales	DOT18	598.054,00 €	474.610,97 €	484.927,00 €	- 80,00 €	484.847,00 €	101,00%	489.695,47 €	101,00%	494.592,42 €	101,00%	499.538,35 €	101,00%	504.533,73 €	101,00%	509.579,07 €
Autres (dont projets sociaux...)	DOTX	1.511.285,58 €	1.476.348,53 €	1.829.915,60 €	- 75.923,10 €	1.753.992,50 €	101,00%	1.771.532,43 €	101,00%	1.082.247,75 €	101,00%	1.093.070,23 €	101,00%	1.104.000,93 €	101,00%	1.115.040,94 €
Sous-total des dépenses de transferts	DOT	77.451.165,30 €	75.841.981,74 €	76.303.324,76 €	- 398.335,82 €	75.904.988,94 €		74.620.044,22 €		75.640.137,12 €		77.692.129,24 €		78.079.402,58 €		81.107.646,30 €
Mesures PGA																
Sous-total des dépenses de transferts après mesures PGA								74.620.044,22 €		75.640.137,12 €		77.692.129,24 €		78.079.402,58 €		81.107.646,30 €
DEPENSES DE DETTE																
Intérêts débiteurs	DOD1	52.597,54 €	82.492,56 €	50.000,00 €	0,00 €	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €	encodé	50.000,00 €
Charges d'emprunts part-propre + MTN	DOD2	18.141.266,39 €	20.459.930,48 €	21.134.732,27 €	0,00 €	21.134.732,27 €	encodé	22.500.662,79 €	encodé	24.142.645,30 €	encodé	25.043.612,21 €	encodé	24.829.792,45 €	encodé	25.428.248,04 €
Charges d'emprunts TONUS + OXYGENE	DOD3	8.762.794,90 €	9.773.888,91 €	12.341.518,93 €	- 1.304.065,69 €	11.037.453,24 €	encodé	11.821.691,94 €	encodé	10.742.497,51 €	encodé	9.720.934,13 €	encodé	9.305.928,24 €	encodé	9.141.714,30 €
Interventions au CRAC + Assainissement	DOD4	194.789,96 €	48.291,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Charges d'emprunts de tiers (dont Régie foncière)	DOD5	602.140,46 €	447.604,26 €	818.902,20 €	0,00 €	818.902,20 €	encodé	945.112,27 €	encodé	1.071.957,79 €	encodé	1.074.487,13 €	encodé	1.059.611,46 €	encodé	1.020.669,64 €
Charges d'emprunts de l'Autorité supérieure	DOD6	1.812.085,55 €	1.752.302,76 €	1.733.002,74 €	0,00 €	1.733.002,74 €	encodé	1.707.624,82 €	encodé	1.681.792,62 €	encodé	1.657.679,41 €	encodé	1.631.475,88 €	encodé	1.593.096,08 €
Dettes "fonction police" (1999-2001)	DOD7	105.241,37 €	97.915,22 €	95.872,35 €	0,00 €	95.872,35 €	encodé	99.413,31 €	encodé	99.279,04 €	encodé	99.396,29 €	encodé	99.275,62 €	encodé	99.225,45 €
Charges rénovation ADEPS	DOD8	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €	encodé	0,00 €
Charges projets attractivité urbaine - métropolitaine	DOD9	941.998,79 €	0,00 €	1.223.164,39 €	0,00 €	1.223.164,39 €	encodé	1.205.968,17 €	encodé	1.187.588,17 €	encodé	1.171.923,06 €	encodé	1.153.336,86 €	encodé	1.135.439,75 €
Charges Zone de secours NAGE	DOD10	852.568,03 €	833.883,59 €	832.984,94 €	0,00 €	832.984,94 €	encodé	835.877,95 €	encodé	838.453,60 €	encodé	842.270,76 €	encodé	844.363,96 €	encodé	847.886,46 €
Autres (princ. intérêts retard - rembt prêt garanti)	DODX	99.962,27 €	12.028,88 €	21.000,00 €	0,00 €	21.000,00 €	encodé	21.000,00 €	encodé	21.000,00 €	encodé	21.000,00 €	encodé	21.000,00 €	encodé	21.000,00 €
Sous-total des dépenses de dette	DOD	31.565.445,26 €	33.508.338,08 €	38.251.177,82 €	- 1.304.065,69 €	36.947.112,13 €		39.187.351,25 €		39.835.214,03 €		39.681.302,99 €		38.994.784,47 €		39.337.279,72 €
Mesures PGA																
Sous-total des dépenses de dette après mesures PGA								39.187.351,25 €		39.835.214,03 €		39.681.302,99 €		38.994.784,47 €		39.337.279,72 €

Projection PGA 2027-2031 - Actualisation au 28/05/2026		Compte 2024	Compte 2025	Budget initial 2026	MB1-2026	Budget après MB1-2026	%	Budget 2027 initial	%	Budget 2028 initial	%	Budget 2029 initial	%	Budget 2030 initial	%	Budget 2031 initial
DEPENSES DE PRELEVEMENT																
Provisions	DOP	0,00 €	7.811.767,08 €	31.939.508,81 €	- 20.204.409,52 €	11.735.099,29 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Sous-total dépenses de prélèvement	DOP	0,00 €	7.811.767,08 €	31.939.508,81 €	- 20.204.409,52 €	11.735.099,29 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Mesures PGA																
Sous-total des dépenses de prélèvement après mesures PGA								0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES	DOEP	249.589.898,20 €	262.544.613,21 €	300.760.932,84 €	- 21.219.115,57 €	279.541.817,27 €		276.505.685,26 €		284.568.543,97 €		292.237.888,52 €		298.917.317,55 €		309.454.348,78 €
MESURES PGA								-847.000,00 €		-1.710.940,00 €		-2.592.158,80 €		-3.491.001,98 €		-4.407.822,01 €
TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES APRES MESURES PGA								275.658.685,26 €		282.857.603,97 €		289.645.729,72 €		295.426.315,57 €		305.046.526,77 €
3. Récapitulatif, Réserves, ratios CRAC																
RECAPITULATIF																
Exercice propre																
Recettes ordinaires (hors mesures PGA)	RO EP	250.963.342,29 €	262.544.613,21 €	301.393.740,31 €	- 21.851.923,04 €	279.541.817,27 €		256.519.890,98 €		259.270.036,33 €		262.809.206,81 €		267.100.494,80 €		272.964.268,36 €
Dépenses ordinaires (hors mesures PGA)	DO EP	249.589.898,20 €	262.544.613,21 €	300.760.932,84 €	- 21.219.115,57 €	279.541.817,27 €		276.505.685,26 €		284.568.543,97 €		292.237.888,52 €		298.917.317,55 €		309.454.348,78 €
Résultat de l'exercice propre (hors mesures PGA)	SLD EP	+ 1.373.444,09 €	0,00 €	+ 632.807,47 €	- 632.807,47 €	+ 0,00 €		-19.985.794,28 €		-25.298.507,65 €		-29.428.681,71 €		-31.816.822,74 €		-36.490.080,42 €
Résultat de l'exercice propre avec mesures PGA								- 18.263.794,28 €		- 22.212.567,65 €		- 25.086.522,91 €		- 26.325.820,77 €		- 30.082.258,41 €
Exercice antérieurs																
Recettes en antérieurs	RO ANT	15.871.339,53 €	22.558.083,47 €	1.813.809,44 €	+ 1.364.858,29 €	3.178.667,73 €										
Dépenses en antérieurs	DO ANT	13.535.447,12 €	14.697.827,67 €	857,70 €	+ 102.372,11 €	103.229,81 €										
Résultat des exercices antérieurs (mesure correctrice PGA)	SLD ANT	+ 2.335.892,41 €	+ 7.860.255,80 €	+ 1.812.951,74 €	+ 1.262.486,18 €	+ 3.075.437,92 €	formule	+ 2.486.633,48 €	formule	+ 2.570.409,64 €	formule	+ 2.653.164,02 €	formule	+ 2.744.772,90 €	formule	+ 2.835.141,30 €
Prélèvements "hors exercice propre"																
Recettes de prélèvement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dépenses de prélèvement		155.452,72 €	7.860.255,80 €	2.445.759,21 €	+ 629.678,71 €	3.075.437,92 €		181.949,77 €		181.949,77 €		181.949,77 €		181.949,77 €		181.949,77 €
Résultat des prélèvements hors exercice propre	SLD PREL	-155.452,72 €	-7.860.255,80 €	-2.445.759,21 €	- 629.678,71 €	-3.075.437,92 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €		-181.949,77 €
Exercice Global																
RECETTES de l'exercice global	RO GLOB	266.834.681,82 €	285.102.696,68 €	303.207.549,75 €	- 20.487.064,75 €	282.720.485,00 €		256.519.890,98 €		259.270.036,33 €		262.809.206,81 €		267.100.494,80 €		272.964.268,36 €
DEPENSES de l'exercice global	DO GLOB	263.280.798,04 €	285.102.696,68 €	303.207.549,75 €	- 20.487.064,75 €	282.720.485,00 €		276.687.635,03 €		284.750.493,74 €		292.419.838,29 €		299.099.267,32 €		309.636.298,55 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE HORS MESURES PGA	SLD GLOB	3.553.883,78 €	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €	0,00 €		-20.167.744,05 €		-25.480.457,42 €		-29.610.631,48 €		-31.998.772,51 €		-36.672.030,19 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE AVEC MESURES PGA		3.553.883,78 €	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €	0,00 €		- 15.959.110,57 €		- 19.824.107,78 €		- 22.615.308,66 €		- 23.762.997,64 €		- 27.429.066,87 €
Solde des réserves et provisions mobilisables		51.815.440,25 €	67.772.753,58 €	120.537.928,14 €		82.217.369,08 €		66.258.258,51 €		46.434.150,73 €		23.818.842,07 €		55.844,43 €		-27.373.222,45 €

